
SEANCE DU MARDI 11 SEPTEMBRE 2018

Le **mardi 11 septembre 2018, à 19h**, les membres du Conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle du conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame le Maire du 8^e arrondissement, le **lundi 11 juillet 2018**, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et de l'article L.2121-12, §3 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 8^e arrondissement prévu à cet effet.

Le jour de cette séance 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE

M. Vincent BALADI

M. Grégoire GAUGER

M. André TILLOY

Mme Sophie BOYER CHAMMARD (pouvoir à Mme Eve DESBONNETS après son départ)

M. François LEBEL

Mme Catherine LECUYER

M. Marc PACHECO

Mme Eve DESBONNETS

Mme Corine BARLIS

Membres absents :

Mme Bérengère de REYNIÈS (pouvoir à M. Grégoire GAUGER)

M. Pierre LELLOUCHE (pouvoir à Mme Jeanne d'HAUTESERRE)

M. Charles BEIGBEDER

Madame le Maire ouvre la séance, à 19h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

Ordre du jour

08 2018 16

Désignation du secrétaire de séance

08 2018 17

Approbation du compte rendu de séance du Conseil d'arrondissement du 19 juin 2018

08 2018 18

Désignation des membres du conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires du 8^e arrondissement

08 2018 19

Désignation des représentants du conseil du 8^e arrondissement au sein des conseils d'administration des collèges et lycées du 8^e arrondissement

2018 DAC 390

Attribution de la dénomination Jean d'Ormesson à la bibliothèque Europe

2018 DAC 583

Subvention de 4.000 euros à l'association Sécession Orchestra sur proposition de la mairie du 8^e arrondissement au titre de l'action culturelle locale

2018 DAE 263

Subventions de 2.000 euros à l'association Les 200 ans du Guignol des Champs-Élysées (8^e)

2018 DDCT 130 Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2019

2018 DDCT 131

Etats spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2019

2018 DDCT 132

Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2019

08 2018 20

Inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 8^e arrondissement a la charge

2018 DFPE 190

Déclassement et location de locaux municipaux situés 22 rue Laure-Diébold (8^e) – bail civil au profit de l'association intitulée « O' Rêves d'enfants ».

2018 DLH 234

Renouvellement de garanties d'emprunts accordées par la Ville à divers prêts à contracter par la société ELOGIE - SIEMP (70.800.557 euros)

2018 DLH 238

Mobilisation d'une partie des droits de réservation de logements sociaux en faveur de projets de logements accompagnés pour des personnes en situation de handicap

2018 DU 138

Cession d'une emprise de voirie communale 54 avenue Montaigne

2018 DAC 769

Convention financière pour une subvention d'investissement demandée au Ministère de la Culture pour la rénovation du Théâtre du Rond-Point sis 2 bis avenue Franklin-Roosevelt (8^e)

2018 DAE 26

Subvention de 4.900 euros à l'association le Carré de la Madeleine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017

2018 DAE 101

Subvention de 5.900 euros au Comité Montaigne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017

2018 DAE 223

Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens. Signature des conventions afférentes aux indemnités. Montant : 43 196 euros

2018 DAE 235

Salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs Elysées - Convention avec la société OREXPO

2018 DVD 62

Développement du service de véhicules partagés à Paris. Fixation des tarifs de redevance pour les emplacements dédiés. Avenants prolongeant les CODP avec ZIPCAR, COMMUNAUTO et UBEEQO

2018 DAC 230

Subventions de 150.000 euros et conventions avec huit établissements cinématographiques (dont le Balzac pour le 8^e)

2018 DJS 30

Subventions de 127.600 euros et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (3^e ; 5^e ; 8^e ; 10^e ; 11^e ; 12^e ; 14^e ; 16^e ; 17^e ; 18^e ; 19^e)

2018 DU 195

Signature d'un protocole d'accord relatif aux abords du Grand Palais

2018 DAE 69

Budget Participatif - Subventions de 369.500 euros et conventions pour le soutien de dix-huit initiatives en faveur du réemploi et de l'économie circulaire.

2018 DLH 103

Subvention de 74 168 € et garantie d'emprunt (299 429€) par la Ville visant la création, 17 bis rue d'Amsterdam (8^e), de 4 logements PLA-I au sein d'une pension de famille par ICF Habitat la Sablière
Dans la perspective de la fusion de la Ville et du Département de Paris, le Conseil de Paris communique les projets du Département d'intérêt local pour information du Conseil d'arrondissement. L'avis des conseils d'arrondissement n'est pas sollicité

2018 DASCO 41-G

Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118 237 euros), subventions d'équipement (266 618 euros), subventions pour travaux (551 925 euros)

2018 DASCO 44-G

Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2019 (10 530 809 euros)

2018 DASCO 45-G

Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2019 (2 710 049 euros)

2018 DASCO 46-G

Collèges publics-Contribution du département aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service autonome de restauration pour 2019

Q08 2018 22

Question présentée par Mme Corine BURLIS relative aux travaux de réaménagement de la rue de Ponthieu

1° /Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme d'HAUTESERRE** ouvre la séance du conseil du 8^e arrondissement.

La séance est ouverte.

Mme d'HAUTESERRE : Il est 19 heures. Mesdames et Messieurs, bonsoir. J'espère que vous avez passé de bonnes vacances. Merci d'être présents ce soir à notre Conseil d'arrondissement de rentrée. Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir commencer notre séance.

2° / 08 2018 16 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Je demande à notre jeune adjoint Grégoire GAUGER de bien vouloir accepter d'être le secrétaire de séance.

M. GAUGER : Avec plaisir Madame le Maire.

Mme d'HAUTESERRE J'ai le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE ; celui de Mme Bérengère de REYNIÈS est à M. Grégoire GAUGER.

A L'UNANIMITE des présents le conseil du 8^e arrondissement nomme **M. Grégoire GAUGER** secrétaire de séance.

3°/ 08 2018 17 - Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 19 juin 2018

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Nous abordons l'approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 19 juin 2018, y a-t-il des observations ?

Mme BARLIS : Ce n'est pas une observation sur le procès-verbal mais une information. Malgré l'été, je pense que tout le monde se souvient que nous avons eu une discussion assez longue par rapport aux quêtes lors des mariages. Vous nous aviez indiqué, Madame la Maire, qu'il n'y en avait plus suite aux recommandations de l'Hôtel de ville qui vous avait demandé d'y mettre fin. J'avais été un peu surprise. Du coup, je me suis permis de mener l'enquête. Bonne nouvelle pour les associations : si vous le souhaitez, vous pouvez maintenir les quêtes. L'Hôtel de ville ne demande absolument pas de les arrêter. En revanche, il recommande de sécuriser le processus de collecte ; ce qui n'est pas pareil. Donc, si on le souhaite, on peut avoir un fonds du Maire pour les associations du 8^e. C'est une information que je voulais communiquer à notre assemblée.

M. LEBEL : Donc, rien ne change.

Mme BARLIS : Si. Madame la Maire disait que l'Hôtel de ville lui demandait d'arrêter les quêtes lors des mariages ; ce n'est pas le cas. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. LEBEL : On revient à l'état antérieur.

Mme BARLIS : Cela veut dire que si on arrête les quêtes, ce sera sur décision de Madame la Maire et non pas de l'Hôtel de ville.

M. LEBEL : On est donc bien avancé.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il d'autres observations ? M. PACHECO.

M. PACHECO : J'ai écrit mes remarques sur un papier que je vais remettre aux services pour que mes propos ne soient pas tronqués ou déformés. Je rappelle en effet le contexte : les Conseils d'arrondissement sont enregistrés. Madame le Maire nous interdit d'écouter les enregistrements et pire, d'après mes informations, les enregistrements sont détruits ! Si cette information est fautive, Madame le Maire, je vous demande à nouveau publiquement de pouvoir écouter l'enregistrement du Conseil d'arrondissement des 6 et 14 mars 2018 puisque tout citoyen a le droit d'écouter ces enregistrements ; les séances étant publiques.

Concernant le compte rendu que nous devons approuver, mes propos sont tronqués ou déformés : Page 33, je lis : « M.PACHECO : [*Propos inaudibles*]. » Je constate que tout est bon pour nous faire taire. Je rappelle pour l'assistance que Madame le Maire n'a toujours pas accordé à notre groupe d'opposition une tribune dans le journal municipal !

Toujours page 33, dernière ligne, le compte rendu laisse croire que j'approuve votre habituelle déclaration, Madame le Maire, qui fait systématiquement hurler la salle : « *On a un super bilan* ». Non, Madame le Maire, contrairement à ce qui est indiqué, je n'ai pas approuvé vos propos. Personne ne peut croire ça. Il est de notoriété publique que votre gestion de la mairie est désastreuse !

Donc une fois encore, je m'abstiendrai, puisque si on vote contre, vous supprimez purement et simplement le compte rendu.

M. GAUGER : J'ai juste une observation aussi. Page 11, un mot a été oublié. C'est « *en terme de gestion des deniers publics* » et non pas « *gestion de public* ». Je parle sous le contrôle de la direction générale des services.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix le compte rendu du mois de juin 2018. Qui est pour ? Abstention ?

Le compte rendu de la séance du mardi 19 juin 2018 est APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents

Suffrages exprimés POUR le projet: 8 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Eve DESBONNETS, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTIONS : 2 (M. François LEBEL, M. Marc PACHECO)

4°/ 08 2018 18 - Désignation des membres du Conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires du 8^e arrondissement

Rapporteur : Mme d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : En application des articles D401 et suivants du code de l'éducation siègent aux conseils d'école, le Maire de la commune ou son représentant et un membre du Conseil d'arrondissement désigné par délibération du Conseil d'arrondissement (art L2511-19 du CGCT). Chaque Conseil d'arrondissement doit procéder à la désignation d'un représentant et d'un suppléant au sein de chacun des conseils des écoles de l'arrondissement.

Je vous propose de procéder à la désignation d'un membre du Conseil d'arrondissement et d'un suppléant par école dans l'arrondissement. C'est un article unique. Le Conseil du 8^e procède à la désignation des membres du Conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires du 8^e.

La liste ci-dessous récapitule les noms des élus désignés comme représentants du Maire du 8^e arrondissement dans les écoles de l'arrondissement :

- école maternelle Bienfaisance : M. Grégoire GAUGER ;
- école maternelle Roquepine : M. Vincent BALADI ;
- école maternelle Moscou : Mme Eve DESBONNETS ;
- école primaire et maternelle Baudry : M. André TILLOY ;
- école primaire et maternelle Robert-Etienne : M. André TILLOY ;
- école primaire et maternelle Monceau : Mme Sophie BOYER-CHAMMARD ;
- école primaire Bienfaisance : Mme Bérengère de REYNIÈS ;
- école primaire Florence : Mme Catherine LECUYER ;
- école primaire Surène : M. Vincent BALADI.

Je mets cette délibération aux voix.

Mme BARLIS : Attendez. J'ai une explication de vote, si vous le permettez. Je voterai contre cette délibération car j'estime que sur le nombre de postes à pourvoir, entre les titulaires et les suppléants, vous auriez pu faire un effort pour donner au moins un poste à l'opposition que je représente. Je constate que ce n'est pas le cas. Vous préférez nommer des adjoints que nous n'avons pas vus depuis très longtemps et qui vraisemblablement n'iront pas au conseil d'école plutôt que de nommer une élue présente. Je voterai donc contre cette délibération.

M. LEBEL : Pas de procès d'intention.

Mme d'HAUTESERRE : Je reconnais effectivement qu'une élue est absente depuis un certain temps et que j'ai suivi la liste qui a été adoptée lors de notre élection avec mon équipe. Tant que Mme de REYNIÈS n'a pas démissionné, je ne peux pas la retirer. Maintenant, si vous souhaitez en faire partie, je pourrai éventuellement la consulter pour savoir si elle envisage de revenir au conseil. Auquel cas, nous ferons un changement dans les noms. Aujourd'hui, vous avez constaté que par rapport à l'ancienne liste, c'est M. André TILLOY qui a été proposé...

Mme BARLIS : Vous avez travaillé la liste puisque vous y mettez André TILLOY.

Mme d'HAUTESERRE : M. André TILLOY remplace Mme Erika DUVERGER, c'est le seul changement.

Mme BARLIS : Je constate que vous ne proposez rien donc je vote contre.

M. BALADI : Je rajouterai juste une précision surtout pour l'auditoire, c'est que Mme BARLIS représente aussi dans certaines écoles la Mairie de Paris elle-même, ou par ses représentants. N'est-ce pas, Mme BARLIS ? Vous pouvez aussi avoir une représentation de la Mairie de Paris comme vous cautionnez à 100 % la politique Mme HIDALGO.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Mme DESBONNETS : Dans cette liste, il n'y a pas de suppléants.

Mme d'HAUTESERRE : Madame, c'est une désignation des membres au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires, c'est donc la liste initiale actualisée.

Mme DESBONNETS : D'accord, mais étant donné qu'il y a un problème avec un certain nombre d'élus que nous ne voyons pas, cela veut dire que dans ces écoles, il n'y a aucun représentant pour faire remonter les informations...

Mme d'HAUTESERRE : À part Mme de REYNIÈS qui est absente pour longue maladie, les autres élus à partir du moment où ils n'ont pas démissionné, je présume qu'un jour ou l'autre ils seront disponibles pour assister aux Conseils...

Mme DESBONNETS : Je parle de Mme Bérengère de REYNIÈS. Je trouve dommage de n'avoir aucun représentant pour l'instant parce qu'on ne met pas un suppléant.

Mme d'HAUTESERRE : Il n'y a pas de suppléants à mettre dans le cadre des écoles maternelles et élémentaires.

A LA MAJORITE (10 voix), le conseil du 8^e arrondissement **APPROUVE** la désignation des représentants du Maire du 8^e arrondissement dans les conseils des écoles maternelles et élémentaires publiques de l'arrondissement

Suffrages exprimés POUR le projet : 10 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO)

Suffrage exprimé CONTRE le projet : 1 (Mme Corine BARLIS)

5^o / 08 2018 19 - Désignation des représentants du Conseil du 8^e arrondissement au sein des conseils d'administration des collèges et lycées du 8^e arrondissement

Rapporteur : Mme d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Le Code de l'éducation article R421.14 et suivants dispose que les collèges et lycées sont dotés d'un organe délibératif – le conseil d'administration –, d'une commission permanente chargée d'instruire les questions soumises à l'avis du conseil d'administration et, éventuellement, d'un conseil de perfectionnement et de formation professionnelle consulté sur des programmes d'actions particulières à l'établissement concerné.

La représentation des collectivités locales au sein de ces instances est faite soit en tant que collectivité territoriale de rattachement soit en tant que commune siège de l'établissement.

Depuis 1985, la représentation de la Ville de Paris au sein des conseils d'administration des collèges et lycées implantés dans les ensembles immobiliers a été assurée par les conseillers de Paris désignés par le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général représentant le Département comme collectivité de rattachement et par des conseillers d'arrondissement représentant la commune siège dans les conseils d'administration des collèges, des lycées, des établissements régionaux d'enseignement adapté et des établissements d'enseignement dont la responsabilité et la charge incombent à l'État (art L2511-19 du CGCT). Le nombre de représentants dépend du nombre d'élèves dans les établissements. Il appartient ainsi au Maire d'arrondissement de proposer des noms aux conseillers de Paris de leur arrondissement (titulaires et suppléants) au Conseil de Paris pour désignation en tant que représentants du Département dans les collèges et lycées mais également de faire élire par le Conseil d'arrondissement les conseillers d'arrondissement représentant la commune siège. Le vote se fait à bulletin secret sauf si le Conseil d'arrondissement accepte un vote à main levée à l'unanimité.

Je vous propose de procéder à la désignation des membres des conseils d'administration des collèges et lycées du 8^e.

Article unique: Le Conseil du 8^e arrondissement procède à la désignation des représentants du Conseil du 8^e arrondissement au sein des conseils d'administration des collèges et lycées du 8^e. La liste ci-jointe récapitule les noms de s élus désignés comme représentants du Maire du 8^e arrondissement dans les collèges et lycées.

- Collège Chaptal : M. François LEBEL, M. Vincent BALADI (titulaires) ; M. André TILLOY, M. Grégoire GAUGER (suppléants) ;

- Lycée général technologique Chaptal : Mme Bérange de REYNIÈS, Mme Sophie BOYER-CHAMMARD (titulaires) ; M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER (suppléants) ;
- Lycée général technologique Racine : M. Grégoire GAUGER, M. André TILLOY (titulaires) ; Mme Bérange de REYNIÈS, M. François LEBEL (suppléants) ;
- Collège Condorcet : M. Grégoire GAUGER, M. François LEBEL (titulaires) ; M. André TILLOY, Mme Sophie BOYER-CHAMMARD (suppléants) ;
- Collège Octave-Gréard : M. Vincent BALADI, Mme Sophie BOYER-CHAMMARD (titulaires) ; M. André TILLOY, M. François LEBEL (suppléants) ;

Est-ce que tout le monde est d'accord sur les nominations ? Rien n'a bougé à part André TILLOY qui remplace Mme Erika DUVERGER.

Mme BARLIS : Je ferai la même remarque et le même vote que sur la délibération précédente puisque l'opposition n'est pas représentée non plus.

Mme d'HAUTESERRE : Mme BOYER-CHAMMARD.

Mme BOYER-CHAMMARD : La raison pour laquelle nous revotons, c'est parce qu'André TILLOY...

Mme d'HAUTESERRE : ... remplace Erika DUVERGER.

Mme BOYER-CHAMMARD : Je crois que c'était la même chose avant. Il y a juste une chose que j'aimerais signaler : je ne suis plus jamais convoquée dans les écoles ; en tout cas, à Monceau où j'étais. Je voulais juste signaler cela. Nous ne sommes pas convoqués.

Mme d'HAUTESERRE : Ce sont les directeurs d'école qui convoquent.

Mme BOYER-CHAMMARD : Il faudrait peut-être leur rappeler. En tout cas, ça n'arrive pas dans notre boîte.

Mme d'HAUTESERRE : On va le rappeler aux directeurs.

M. PACHECO : Il m'a quand même été signalé un fort absentéisme des élus du 8^e aux conseils d'administration des collèges et lycées. Je souhaiterais que nous ayons un bilan des présences des élus dans ces conseils d'administration. Cela me paraît important.

Mme d'HAUTESERRE : Bien sûr que c'est important, Monsieur.

M. PACHECO : Cela permettra de voir si effectivement il y a un fort absentéisme ou si c'est un bruit qui court. Il faut dissiper ce malentendu.

Mme d'HAUTESERRE : Cela ne vous a pas échappé que la majorité de ces conseils se passe pratiquement le même jour.

M. PACHECO : Oui. Il y a tout de même deux titulaires et deux suppléants ; ça fait quatre.

Mme d'HAUTESERRE : Il y a certains suppléants qui sont aussi appelés à siéger dans d'autres établissements.

Mme BOYER-CHAMMARD : Pour venir, il faut être convoqué.

Mme d'HAUTESERRE : Absolument.

Mme BOYER-CHAMMARD : Ce n'est pas le cas.

Mme d'HAUTESERRE : Vous savez, parce que vous étiez en affaire à l'époque, qu'en fin de saison, les établissements font pratiquement tous les trois mois des réunions. Si vous n'êtes pas conviés à l'une d'entre elles, vous vous manifestez auprès des directeurs d'école. Ce n'est pas moi en tant que Maire d'aller faire une remontrance aux directeurs d'établissement en demandant pourquoi telle ou telle personne n'a pas été convoquée...

[Brouhaha]

Mme BARLIS : C'est leur devoir.

Mme d'HAUTESERRE : Bien sûr que c'est leur devoir mais, dans ce cas, vous le leur signalez.

Mme DESBONNETS : On l'a fait.

Mme d'HAUTESERRE : Est-ce que vous prétendez que c'est nous qui demandons aux directeurs d'école de ne pas vous convoquer ?

Mme DESBONNETS : On ne prétend rien du tout. Il m'est arrivé de ne plus être convoquée pour l'école Moscou. Il a donc fallu que j'appelle le directeur.

Mme d'HAUTESERRE : Vous avez bien fait.

Mme DESBONNETS : Ce sont des choses qui arrivent.

M. GAUGER : Cela m'est arrivé dans un établissement parce qu'il y avait un changement de direction et il y avait eu un problème sur les convocations. Je l'ai signalé. La fois suivante, la directrice a rectifié et a remis les élus dans la boucle. Il ne faut donc pas hésiter à le signaler. Nous sommes aussi responsables de cela.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait.

M. PACHECO : Je répète qu'il y a tout de même deux titulaires et deux suppléants dans les conseils d'administration des collèges et lycées. Il serait tout de même bien que nous ayons un bilan des présences et des absences.

Mme d'HAUTESERRE : Vous aurez un bilan, Monsieur.

M. PACHECO : Merci.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Abstention ?

Mme DESBONNETS : J'expliquerai aussi pourquoi je m'abstiens : parce que je ne suis pas sur la liste. Il y a 5 minutes, vous expliquiez que les conseils d'école ont lieu en même temps et que les gens n'ont pas le don d'ubiquité.

Mme BOYER-CHAMMARD : Je peux demander quelque chose ? Je n'ai pas été consultée sur ces nominations et j'aimerais bien rendre mon poste si c'est possible. Si quelqu'un veut le prendre...

[Brouhaha]

Mme d'HAUTESERRE : Qui vote contre cette délibération ?

A LA MAJORITE (8 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet : 8 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 2 (Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTIONS 2 : (M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS)

6°/2018 DAC 390 Attribution de la dénomination Jean d'Ormesson à la bibliothèque Europe

Rapporteur : Mme d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Vous savez que la bibliothèque Europe est dans l'enceinte même de la mairie du 8^e arrondissement. Ce que très peu de gens savent, c'est qu'elle s'appelle Europe mais qu'elle n'est pas dans ce quartier.

Jean d'Ormesson était un écrivain journaliste et philosophe français, né d'un père ambassadeur, issu d'une longue lignée d'aristocrates. Il reçoit une éducation privilégiée, dans le respect des valeurs traditionnelles. Agrégé d'études supérieures de philosophie et normalien, il est nommé, en 1950, Secrétaire général du Conseil international de la Philosophie et des Sciences Humaines à l'UNESCO dont il deviendra Président en 1992.

Son premier roman « L'amour est un plaisir » est publié en 1956, suivi de son premier succès « La gloire de l'Empire » pour lequel il reçoit, en 1971, le Grand Prix du Roman de l'Académie française.

Élu à l'Académie française en 1973, il sera le grand artisan de l'entrée sous la Coupole de Marguerite Yourcenar, première femme à y siéger. Il qualifiera cette entrée de « révolution pacifique et vivante ».

Il a été nommé Directeur général du Figaro en 1974, qu'il quitta en 1977 pour se consacrer pleinement à l'écriture.

La reconnaissance s'invite sur son chemin, c'est la prestigieuse collection de La Pléiade qui lui ouvre ses portes en 2015 en publiant quatre de ses romans en un unique volume, alors qu'il est âgé de 89 ans.

Entre humour et érudition, Jean d'Ormesson invite ses lecteurs à contempler, à ses côtés, la beauté du monde ainsi qu'à entrevoir l'avenir comme une espérance. Son dernier roman « Et moi, je vis toujours » paraît, à titre posthume, en janvier 2018.

Son décès, le 5 décembre 2017, a ému les Français. L'homme public respecté qu'il a su incarner a accompagné la vie politique française de la V^{ème} République.

Un hommage national lui a été rendu le 8 décembre aux Invalides par le président de la République.

Lors de la séance du Conseil de Paris des 5, 6 et 7 février 2018, il a été émis le souhait d'attribuer le nom de Jean d'Ormesson à un lieu parisien.

Afin de rendre hommage à ce grand écrivain, journaliste et philosophe, j'ai proposé d'attribuer son nom à la bibliothèque Europe dans notre arrondissement.

Celle-ci, créée en 1926, dispose de 320 m². Elle rouvrira en 2020, après d'importants travaux de rénovation. Le projet d'établissement vise à ouvrir la bibliothèque vers l'extérieur, à décroquer l'offre de services et à promouvoir l'intergénérationnel. De nouveaux partenariats seront noués avec les acteurs du quartier. L'identité culturelle de la bibliothèque est donc placée sous le signe de la diversité et de la mixité des publics, des valeurs essentielles défendues par Jean d'Ormesson.

La Commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux a émis un avis favorable à ce projet de dénomination.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme DESBONNETS : Sur la dénomination, je n'ai rien à rajouter. J'en profite car, dans cette délibération, je lis que le projet d'établissement vise à ouvrir la bibliothèque vers l'extérieur, à décroquer l'offre de services, etc. Cela veut donc dire que le projet sur cette bibliothèque a avancé car quand je vous avais demandé, il y a quelques mois, où nous en étions sur les plans, vous m'aviez dit que vous n'étiez au courant de rien, que ça n'avait pas avancé.

Mme d'HAUTESERRE : Je n'ai jamais dit que je n'étais au courant de rien. Madame, s'il vous plaît, ne déformez pas mes propos.

Mme DESBONNETS : Pardon. Comme vous n'avez pas été capable de nous dire ce qu'il en était...

Mme d'HAUTESERRE : Je vous ai simplement dit que les services travaillaient sur ce projet. Il y a eu, effectivement, une proposition qui n'a pas pu aboutir parce que les services techniques s'y étaient opposés ...

Mme DESBONNETS : [Propos inaudibles]

Mme d'HAUTESERRE : Écoutez, s'il vous plaît, soyez un peu respectueuse.

Mme DESBONNETS : Madame le Maire, nous n'allons pas redémarrer comme ça, s'il vous plaît.

Mme d'HAUTESERRE : Je ne peux pas parler sans que vous me coupiez...

Mme DESBONNETS : Vos vacances ne se sont pas bien passées ?

Mme d'HAUTESERRE : Mes vacances se sont superbement passées puisque vous m'avez suivie sur les réseaux sociaux. Merci. Je disais que, pour ce projet, la Ville a estimé que cette bibliothèque pourrait rouvrir en 2020. Je reprends donc les propos de la Ville de Paris qui gère avec nous les équipements de proximité. Cette bibliothèque va rouvrir en 2020. Aujourd'hui, la délibération est sur la dénomination de la bibliothèque.

Mme DESBONNETS : J'en profite pour vous poser la question : quel est le projet ?

Mme d'HAUTESERRE : Il vous sera présenté en temps et en heure.

Mme DESBONNETS : D'accord. En fait, vous ne voulez pas répondre.

Mme d'HAUTESERRE : Bien sûr que je vous ai répondu.

Mme DESBONNETS : Non. Vous ne voulez pas répondre.

Mme d'HAUTESERRE : Madame, je réponds à tout. La preuve, je réponds : le projet exact n'est pas encore arrêté, aujourd'hui. Nous sommes le 10 septembre. Beaucoup de monde est parti en vacances entre juin et septembre. Je réponds : nous n'avons pas aujourd'hui le projet finalisé...

Mme DESBONNETS : Je lis qu'il y a une ouverture vers l'extérieur. On ne parle plus de la possibilité de mettre cette bibliothèque à la place du tribunal. C'est un peu ce qui avait été évoqué par vous il y a quelques mois.

Mme d'HAUTESERRE : Il y a quelques mois, ces suggestions ont été envisagées.

Mme DESBONNETS : Donc là, vous arrivez à un résultat quand même ?

Mme d'HAUTESERRE : Pour pouvoir attribuer cette dénomination, la Ville a dû prendre un certain nombre d'arguments des services qui ont étudié des propositions. Et la réponse est qu'en 2020, l'arrondissement aura une bibliothèque qui s'appellera bibliothèque Jean d'Ormesson. C'est moi qui ai proposé cette bibliothèque Europe pour la dénomination Jean d'Ormesson.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ?

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

2018 DAC 583 - Subvention de 4 000 euros à l'association Sécession Orchestra sur proposition de la mairie du 8^e arrondissement au titre de l'action culturelle locale

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Dans le cadre du soutien aux actions culturelles locales, j'ai fait part de mon souhait que l'association Sécession Orchestra, présidée par Monsieur Francis AUBOYNEAU, bénéficie d'un soutien de la Ville par le biais de l'enveloppe votée par le Conseil de Paris et destinée exclusivement aux structures et associations locales qui animent la vie artistique et culturelle des quartiers.

Cette formation orchestrale de musique classique est à géométrie variable. Elle a pour but de produire et d'organiser des manifestations artistiques s'accompagnant toujours de démarches didactiques : concerts, spectacles, résidences pédagogiques... Son répertoire embrasse quatre siècles de musique classique avec une direction particulière pour le tournant du XX^e siècle, la musique moderne et contemporaine, les créations et partenariats suivis avec des compositeurs de notre temps, la redécouverte de compositeurs et compositrices méconnus.

Dans le prolongement des Journées du Patrimoine, le Sécession Orchestra présentera deux concerts, les 17 et 18 septembre 2018 à la Mairie du 8^e arrondissement, pour célébrer l'œuvre de Debussy, notamment pour le centenaire de sa mort, en explorant celle-ci à travers ses compositions de jeunesse. Il s'agit d'une invitation à visiter le laboratoire du jeune Debussy en reconstituant, dans l'ordre chronologique, l'élaboration progressive de certaines de ses formules jusqu'à des pièces de sa première maturité.

Le 18 septembre, il s'agira d'un concert conférence avec notamment Monsieur Jérôme BASTIANELLI (haut fonctionnaire, écrivain et critique musical).

Je vous propose d'attribuer à l'association Sécession Orchestra une subvention de fonctionnement de 4 000 € au titre de 2018.

Des observations ?

Mme DESBONNETS : Merci Madame le Maire. Je voulais savoir : à part les journées du patrimoine, Sécession Orchestra fait quoi pour le 8^e ? C'est un petit peu flou.

Mme d'HAUTESERRE : Vous le savez bien, il y a un certain nombre de concerts qui sont annoncés dans notre journal Paris 8 que vous lisez bien sûr...

Mme DESBONNETS : Assidûment.

Mme d'HAUTESERRE : Il y a également un triptyque avec les dates des concerts, des conférences, des expositions. Il me semble – et ce sont les retours que j'ai – que nous avons un arrondissement très dynamique et très actif concernant tout ce qui a trait à la culture.

M. PACHECO : J'entends bien. Nous avons une offre sur le 8^e qui est déjà très riche : le conservatoire à rayonnement régional (CRR), le conservatoire d'arrondissement... Nous avons une offre en termes de musique déjà très riche. Je trouve que la question est pertinente. L'association intervient là-dedans sur combien de concerts ? Il faut être soucieux des deniers publics ; 4 000 € de subventions, ce n'est tout de même pas rien. Cela fait 35 % du budget. Ils interviennent combien de fois ? C'est combien de concerts ?

Mme d'HAUTESERRE : Vous devez connaître cette association parce qu'elle existait déjà avant mon arrivée et elle était très présente dans l'arrondissement. Elle a demandé notre aide parce que cette année elle s'est produite six fois dans l'arrondissement. À chaque fois que ses membres se déplacent dans notre arrondissement, ils sont au moins une douzaine. Au départ, on leur a demandé de faire la prestation gracieusement. Faute de subventions, ils ne peuvent plus le faire bien qu'ils soient très appréciés par toutes les personnes qui aiment ces prestations. Il m'a semblé important de pouvoir leur permettre de continuer. Cette formation, que vous connaissez, se déplace dans toute la France. Du fait qu'elle soit connue et qu'elle a les capacités à fédérer et à se produire dans pratiquement toutes les grandes villes de France, j'ai considéré qu'il était normal de lui attribuer une subvention de 4 000 €.

M. PACHECO : Les 6 concerts, c'est pour le 8^e ?

Mme d'HAUTESERRE : Pour le 8^e.

Mme DESBONNETS : Maintenant, nous avons la chance d'avoir Roxane DECORTE comme responsable de communication. C'est un peu dommage car nous avons cette association qui a l'air d'être réputée dans la France entière d'après ce que vous nous dites ; pourquoi ne communiquons-nous pas sur le site internet sur le fait que nous faisons un événement le 17 et le 18 ? Dans le journal, je veux bien mais tout le monde ne l'a pas. Nous sommes à l'ère du numérique.

Mme d'HAUTESERRE : Je vous recommande d'aller sur le site.

Mme DESBONNETS : D'accord. Je suis allée sur « la culture à la mairie du 8^e » et je ne l'ai pas.

Mme d'HAUTESERRE : Écoutez, tout le monde l'a.

Mme DESBONNETS : Non.

Mme d'HAUTESERRE : Il faut apprendre à aller sur le site.

Mme DESBONNETS : Il faudra me faire une petite formation.

Mme d'HAUTESERRE : Merci. Je mets cette délibération aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Contre ?

A L'UNANIMITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet: 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTION : 1 (Mme Eve DESBONNETS)

2018 DAE 263 - Subvention de 2 000 euros à l'association Les 200 ans du Guignol des Champs-Élysées (8^e)

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Créée le 1^{er} juillet 2017, l'association « Les 200 ans du Guignol des Champs-Élysées » a pour objet d'organiser et de produire des représentations et captations audiovisuelles de spectacles de compagnies de marionnettistes françaises et étrangères ainsi que d'artistes de rue pour célébrer les 200 ans d'existence du Guignol des Champs-Élysées (1818).

Ainsi, les samedi 23 et dimanche 24 juin 2018, ont été données, dans l'enceinte du théâtre du Guignol des Champs-Élysées, -installé dans les jardins des Champs-Élysées sur le Carré Marigny-, plusieurs représentations du répertoire traditionnel des compagnies invitées, mettant en jeu des figures cousines de Guignol.

Une petite exposition a également été mise en place permettant au public de découvrir l'histoire de ce personnage, et en amont de ce week-end festif, un timbre commémoratif est sorti en mai 2018.

L'association a fêté la sortie de ce timbre, sur le marché aux timbres, situé à proximité du théâtre et dans l'enceinte du théâtre durant le week-end des 23 et 24 juin 2018.

Dans ce contexte, la Ville propose d'attribuer à l'association « Les 200 ans du Guignol des Champs-Élysées », une subvention de 2 000 euros. Cette subvention vient s'ajouter aux 4 000 euros que nous avons attribués au titre de l'action culturelle locale du 8^e arrondissement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Des observations ?

M. LABEL : Si j'ai bien compris, l'ineffable M. GONZALEZ n'est plus l'animateur unique de ce Guignol. Il a été repris par une association, si j'ai bien compris.

Mme d'HAUTESERRE : J'ai vu M. GONZALEZ lorsqu'il a fait l'animation. C'est toujours lui le propriétaire, le gérant de ce lieu.

M. LABEL : M. GONZALEZ est toujours le gérant.

Mme d'HAUTESERRE : Oui.

M. LABEL : C'est le marionnettiste en d'autres termes.

Mme d'HAUTESERRE : Oui. C'est toujours lui. D'ailleurs, c'est lui qui l'a animé au mois de juin. Il a fait venir beaucoup de monde, même des marionnettistes espagnols et encore d'autres...

M. LABEL : Il a mangé du lion parce que je l'ai connu pendant 30 ans et il ne faisait pas grand-chose. Subitement, bon... La sagesse vient avec l'âge.

Mme d'HAUTESERRE : Il fait du vélo, il est très actif.

Mme BARRIS : J'ai plusieurs interrogations par rapport à cette délibération. J'espère que vous allez pouvoir m'apporter une réponse. Comme vous le rappeliez en présentant la délibération, nous avons déjà voté une subvention de 4 000 € le 12 avril. Vous nous demandez à nouveau de voter une subvention de 2 000 €. Quand on regarde de plus près le budget prévisionnel qui est en annexe, on se rend compte qu'il y a déjà 9 000 € qui sont prévus au titre des subventions de la Ville de Paris et 7 000 € de la Mairie du 8^e. 2 + 4, ça fait 6 ; cela veut dire qu'il y aura encore une troisième subvention de 1 000 € tout cela pour un budget prévisionnel de 33 740 €. Cela veut dire que la Ville de Paris à elle seule subventionnerait déjà la moitié de l'opération. Celle-ci a eu lieu fin juin. Vous nous demandez cela sans même avoir eu un bilan. Je rappelle, quand même, que tout cela n'est pas gratuit pour les familles. Si vous regardez sur le site de l'association, c'est 5 € par personne et par spectacle. Quand vous êtes une famille, ce n'est donc pas donné (10 € pour la journée). Vous nous demandez de donner à nouveau une subvention alors que deux mois se sont passés et que nous n'avons même pas un bilan du nombre d'entrées qu'ils ont fait. Si cela se trouve, ça a marché formidablement bien et ils n'ont même pas besoin de cette subvention parce que les recettes ont été très bonnes. J'imagine qu'à 5 € l'entrée, il en faut tout de même beaucoup mais je veux dire que cela me pose problème de redonner une subvention deux mois après alors que la Ville donne également 9 000 €. Cela fait tout de même 16 000 € de la Ville de Paris ce qui fait la moitié du budget sans que nous ayons un seul élément sur l'opération. Je m'abstiendrai donc.

Mme d'HAUTESERRE : Vous avez tout à fait raison. C'est une délibération de la Ville de Paris. Vous pouvez vous abstenir.

Mme BARLIS : C'est une subvention Mairie du 8^e. Dans leur budget prévisionnel, ce n'est pas la Ville, c'est sur recommandation de la Mairie du 8^e.

Mme d'HAUTESERRE : Oui sur recommandation de la Mairie du 8^e, la Ville lui attribue 2 000 €...

Mme BARLIS : Sur le budget prévisionnel, on a : Mairie du 8^e, 7 000 € donc il manque encore 1 000 € quelque part.

Mme d'HAUTESERRE : Il y a des milliers de demandes de subventions, vous le savez très bien. Chaque mois, on en donne pour des millions d'euros. Je pars du principe que, pour notre arrondissement, pour le bien-être des familles et des enfants, je ne vais pas plomber la trésorerie de la Ville en accordant 2 000 € à un marionnettiste qui fait vivre le quartier. Voilà ma réponse.

Mme BARLIS : C'est de l'argent public. Sans plomber la vie du quartier, comme vous dites, il ne me paraît pas indécent quand on parle d'argent public, surtout quand l'opération s'est terminée il y a à peine depuis deux mois, de demander à minima un bilan ; combien ils ont fait d'entrées, combien ils ont récolté, où ils en sont... Si ça se trouve, ils n'ont même pas besoin de cet argent.

Mme d'HAUTESERRE : Mme BARLIS, je conçois que vous soyez dans votre rôle d'opposante. En revanche, j'aurais aimé que vous puissiez réagir quand il y a d'autres subventions qui arrivent sur notre bureau et qui nous ont été imposées par la Ville de Paris. Je ne vous ai jamais entendu réagir là-dessus.

Mme BARLIS : Ce n'est pas vrai, Madame. Il se trouve que pratiquement deux mois de suite, nous avons une subvention pour une même association, ce qui est très rare ; reconnaissez-le.

[Brouhaha]

Mme d'HAUTESERRE : Vous nous dites que c'est rare. Non, ce n'est pas rare dans une année...

Mme BARLIS : Deux fois de suite ?

Mme d'HAUTESERRE : Bien sûr. Vous le savez, vous avez été Conseillère de Paris.

Mme BARLIS : Vous n'avez pas les réponses. Vous ne vous êtes pas préoccupée de savoir s'ils ont besoin de cet argent et comment s'est passée l'opération, ni combien ils ont fait d'entrées.

Mme d'HAUTESERRE : Ils ont besoin de cet argent et je rappelle cette délibération...

Mme BARLIS : Vous n'en avez pas la preuve, excusez-moi. On ne sait pas combien d'argent ils ont récolté.

Mme d'HAUTESERRE : Madame, je vous rappelle tout de même que pas loin du Théâtre du Guignol, il y a le Théâtre du Rond-Point des Champs-Élysées qui nous coûte beaucoup d'argent.

Mme BARLIS : Ce n'est pas comparable.

Mme d'HAUTESERRE : Comme par hasard, ce n'est pas comparable.

Mme BURLIS : Non. C'est un théâtre de renommée nationale qui fonctionne toute l'année. Là, nous parlons d'une opération sur deux jours. Ce n'est pas comparable.

Mme d'HAUTESERRE : Il ne me semble pas que nous attribuons 2 000 € juste pour les deux jours. Je demande que l'on attribue à cette association 2 000 € pour que les enfants du 8^e puissent bénéficier de ce spectacle.

Mme BURLIS : Il manque 1 000 €. On aura sûrement une troisième subvention.

Mme d'HAUTESERRE : On demandera à la Ville de faire les comptes.

Mme DESBONNETS : On avait parlé du Théâtre de Guignol et on avait discuté du fait qu'on allait peut-être mettre en place un partenariat pour que les écoles maternelles et primaires puissent s'y rendre. Vous étiez sensible à cette idée et favorable. Je voulais savoir si, depuis, vous aviez pu voir ce qu'il en était ou si c'est toujours dans vos projets d'essayer de mettre en place un partenariat.

Mme d'HAUTESERRE : C'est toujours dans mes projets de faire des choses pour le 8^e. Vous savez que dès mon arrivée, nous avons débloqué l'argent pour qu'ils refassent le théâtre. Vous savez qu'il était dans un état pitoyable. À l'époque, il avait envisagé de s'arrêter. Il est reparti car la Ville l'aide. Nous l'aidons parce qu'il y a une demande de la part des enfants, des parents parce que ce spectacle est très interactif. C'est la raison pour laquelle nous l'aidons. J'ai vu M. GONZALEZ et lui ai proposé ce partenariat. Il voit ce qu'il peut faire dans ce sens pour nous et pour les écoles.

Mme DESBONNETS : Très bien.

M. LEBEL : Il faut tout de même préciser que M. GONZALEZ, que je connais depuis une dizaine d'années, a toujours été demandeur de subventions mais qu'en échange, il n'a jamais rien fait dans son théâtre de marionnettes. Il n'y a même pas une couverture des petits bancs destinés aux enfants ; ce qui pourrait les protéger du soleil ou de la pluie. Il n'a jamais repeint quoi que ce soit. Il n'a jamais rien fait dans ce castelet – puisqu'il l'appelle comme cela –. Il se limite, comme on le voit là, à quelques manifestations d'animation mais sans jamais investir vraiment pour donner à ce Guignol – qui est effectivement le plus ancien de Paris puisqu'il a été fondé sous le Premier Empire – un peu de brillant et de confort. Je trouve que c'est très bien de l'encourager – puisqu'il semble se démener un petit peu pour l'animation – mais que l'aspect minable, – il faut bien le dire –, du Guignol des Champs-Élysées ne plaide pas en sa faveur. Cela fait au moins 15 ou 20 ans qu'on lui réclame cet effort d'investissement qu'il n'a jamais consenti à faire. Il faut que vous le sachiez.

Mme d'HAUTESERRE : Je vous recommande d'aller faire un tour là-bas. Ça a été repeint. Il a mis des bancs. Il a mis une tente et j'en ai pris des photos. Si vous allez voir le Castelet Guignol, il l'a repeint. C'est propre. L'environnement est refait ainsi que le barrièrage car c'était dans un état épouvantable. On l'a aidé dans ce sens et il est aujourd'hui un animateur actif de ce théâtre.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Abstention ? Qui est contre ?

A L'UNANIMITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet: 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS)

ABSTENTION : 1 (Mme Corine BARLIS)

2018 DDCT 130 – États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2019

2018 DDCT 131 – États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2019

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Je propose d'aborder deux délibérations qui sont liées : la DDCT 130 et la DDCT 131. Ces deux délibérations définissent le périmètre et l'architecture de l'état spécial. Elles sont soumises au vote des élus chaque année en amont du vote du budget primitif de l'état spécial (ESA) au prochain conseil. Je vous rappelle que l'état spécial se divise en deux sections : la section de fonctionnement répartie en deux dotations et la section d'investissement.

La section de fonctionnement :

- la dotation de gestion locale représente 80,41 % de l'état spécial d'arrondissement soit 1 862 192 € en 2018. Elle recouvre les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité comme les fluides (eau, électricité, chauffage), les maintenances, le nettoyage des locaux, les fournitures d'entretien, l'alimentation pour les crèches, les fournitures scolaires, etc.
- la dotation d'animation locale représente de 13,41 % du budget de l'état soit 310 543 € en 2018. Elle se compose des crédits liés à l'animation locale définis sur la base de critères déterminés par le Conseil de Paris. Il s'agit de dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locale et, en particulier, aux activités culturelles pour 105 890 €, les travaux d'urgence relatifs aux équipements de proximité, les crédits de fonctionnement des conseils de quartier pour un forfait de 3 306 € par conseil.

La section d'investissement :

Le code général des collectivités locales précise que le Conseil d'arrondissement supporte par ailleurs les dépenses d'investissement afférentes aux équipements de proximité. Il peut également être autorisé à effectuer dans la limite des crédits ouverts à l'ESA des dépenses d'investissement afférentes à d'autres équipements comme des travaux de voirie.

La dotation d'investissement représente 6,18 % de l'ESA soit 143 000 € en 2018. Elle est destinée à la réalisation de travaux, à l'acquisition de mobiliers, de machines, de matériels informatiques. Elle comprend enfin les crédits d'investissement des conseils de quartier dont le forfait est de 8 264 € par conseil.

Je vous propose d'adopter ces deux délibérations.

Des observations ? Monsieur le Maire.

M. LEBEL : La dotation forfaitaire d'animation locale avec ses fameux critères socio-économiques qui sont en fait des critères socio-politiques, je ne l'ai pas votée pendant 20 ans donc vous me pardonneriez de ne pas la voter cette fois-ci encore.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

Mme DESBONNETS : Je vais peut-être faire une explication de vote, en tout cas pour le mien. Je suis contre car cela prend toujours en considération le nombre d'habitants et non pas le fait que l'on est un quartier avec beaucoup de touristes.

M. LEBEL : Pour l'animation locale, les touristes, on s'en moque un peu.

Mme DESBONNETS : Quand on fait des choses sur les Champs-Élysées, cela concerne les touristes et c'est quand même impacté sur la dotation d'animation.

Mme d'HAUTESERRE : Mme DESBONNETS, ce sont les critères appliqués à tous les arrondissements.

Mme DESBONNETS : Et alors, tout peut changer ! Si on ne fait rien, cela ne sert à rien de parler et disons amen à tout.

Mme d'HAUTESERRE : Présentez-vous pour être dans le prochain Conseil de Paris pour pouvoir proposer vos idées.

Mme DESBONNETS : Quand je fais des vœux, vous ne les prenez pas en compte.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix les deux délibérations (130 et 131). Qui est pour ?

A LA MAJORITE (7 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** aux projets de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet : 7 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 4 (Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS)

ABSTENTION 1 : (M. Marc PACHECO)

2018 DDCT 132 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2019

08 2018 20 - Inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 8^e arrondissement à la charge

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Selon l'article L2511-18 du CGCT, l'inventaire des équipements de proximité est fixé par délibérations concordantes du conseil municipal et du conseil d'arrondissement. Cette liste est revue chaque année en fonction des aménagements qui interviennent dans l'arrondissement.

Cette année, il nous est demandé d'inscrire quatre nouveaux équipements : deux équipements concernant une jardinière à Saint-Philippe du Roule et une décoration de la place François-Ier. Ces espaces verts sont considérés comme des espaces verts de moins d'un hectare c'est pourquoi ils sont proposés aujourd'hui à l'inventaire. La demande porte également sur l'inscription de deux agrès sportifs qui ont été identifiés au square Marcel-Pagnol et sur la place Georges-Guillaumin dont les études d'implantation se poursuivent. Je vous propose de les inscrire à l'inventaire et de procéder au vote des deux délibérations en même temps.

Des observations ? Je mets aux voix.

M. PACHECO : Il manque une chose : la nouvelle école.

Mme d'HAUTESERRE : Pour l'instant, elle n'est pas construite.

M. PACHECO : Ce sont les équipements qui vont également ouvrir en 2019. C'est donc pour 2020 ? Fin de mandature 2020 ? Vous en savez un peu plus ?

Mme d'HAUTESERRE : Je ne sais pas si c'est en fin de mandature mais ce sera en 2020.

M. PACHECO : Donc pas en 2019. D'accord. Vous en savez un peu plus sur cette école ? La cantine ? Cette fameuse cantine qui devait être centrale, il faudrait peut-être la lancer.

Mme d'HAUTESERRE : Pour ne pas vous décevoir, cette école va voir le jour bien sûr.

M. PACHECO : Oui mais vous pouvez nous en dire plus ?

[Brouhaha]

M. PACHECO : Mais si, Monsieur GAUGER, sur la cantine, on devait avancer. Ce sera une cantine centrale ou pas ?

Mme d'HAUTESERRE : Pour l'instant, nous ne sommes pas sur la délibération concernant la future école Constantinople qui doit effectivement voir le jour. Je vous demande de vous concentrer sur cette délibération présente. Je mets aux voix les deux délibérations. Qui est pour ?

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** aux projets de délibération

2018 DFPE 190 - Déclassement et location de locaux municipaux situés 22 rue Laure-Diébold (8^e) – bail civil au profit de l'association intitulée « O' Rêves d'enfants »

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Beaujon, a été réalisée une crèche de 66 places avec un logement de fonction, un multi-accueil de 30 places, et un centre de protection maternelle et infantile au 20/22 rue Laure-Diébold. Les trois équipements, réalisés aux rez-de-chaussée et 1^{er} étage de l'immeuble, ont été livrés en janvier 2014.

Le centre de PMI a fermé le 9 juillet 2018, en raison d'une faible fréquentation. L'attestation de désaffectation ayant été établie le 10 juillet 2018, il convient de prononcer le déclassement des locaux correspondants du domaine public et leur rattachement au domaine privé de la Ville de Paris.

J'ai souhaité, en accord avec le Directeur de la Petite Enfance, conserver ces locaux au bénéfice de la petite enfance et mettre les espaces libérés par le centre de PMI à la disposition d'une association pour y créer une Maison des assistantes maternelles (MAM). Elle regroupera plusieurs assistantes maternelles désireuses d'exercer ensemble leur activité. Les surfaces disponibles (environ 223 m²) peuvent en effet permettre d'accueillir au maximum quatre assistantes maternelles et 16 enfants, sous réserve de l'obtention de l'agrément d'exercice en maison d'assistantes maternelles correspondant.

Le bail civil dont il vous est proposé d'autoriser la signature serait conclu pour une durée de 6 ans. La valeur locative de marché des locaux est estimée à 100 350 € par an hors taxes et hors charges. Compte tenu de l'intérêt général parisien de l'activité exercée dans les lieux, le bail serait consenti moyennant un loyer mensuel de 1 000 € hors charges. Il en résulterait donc l'octroi d'une aide en nature de 88 350 euros par an.

Il nous est ainsi précisé que ce premier projet de création d'une Maison d'assistantes maternelles sera géré, après appel à concurrence, par l'association O'Rêves d'Enfants. L'association est bien connue des services de la Ville et bénéficie de son agrément. Il y a eu plusieurs rencontres avec les médecins de la DFPE pour accompagner ce projet. La CAF est aussi présente pour la réussite de cette première MAM de Paris.

En conséquence, il nous est demandé :

- de constater la désaffectation des locaux en question, appartenant au domaine public municipal, qui ne sont plus utilisés en tant que centre de PMI depuis le 9 juillet 2018,
- de prononcer leur déclassement du domaine public et leur rattachement au domaine privé de la Ville de Paris,
- d'autoriser la Maire de Paris à conclure avec l'association intitulée O'Rêves d'Enfants, dont le siège social est situé 162 rue Marcadet à Paris 18^e, le bail civil joint au présent projet de délibération, portant sur ces mêmes locaux et d'ores et déjà signé par ses soins.

Les recettes générées par cette location seront imputées au chapitre 75, article 752, fonction 4 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2018 et suivants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour plus d'information, je tiens à vous apporter les précisions suivantes sur la situation du centre de PMI Laure-Diébold : Il recevait peu de familles et les chiffres n'ont malheureusement pas augmenté depuis 2013. La file active est particulièrement faible : 515 familles en 2016 à comparer à une moyenne du double sur tout Paris.

Bien entendu, les familles ont toutes été informées en temps utile et réorientées vers les autres centres de PMI et notamment les centres limitrophes où elles seront accueillies, à savoir les centres

situés dans le 17^e, 43 rue Gauthey et 15 rue Pierre-Demours, ainsi que le centre situé 6 rue de la Banque dans le 2^e arrondissement. À ce titre, les personnels du centre Diébold – trois au total – vont, dans un premier temps, renforcer les équipes de ces centres afin d'accueillir les familles dans les meilleures conditions. Dans un second temps, il leur sera proposé de postuler sur les postes vacants des centres de PMI.

En lieu et place de la PMI, sera donc créée une Maison d'assistantes maternelles.

La création de plusieurs Maisons d'assistantes maternelles à Paris est un projet qui fait partie du plan de soutien de la municipalité à l'accueil individuel destiné à promouvoir le métier d'assistantes maternelles et leur professionnalisation. En mettant à disposition ces locaux, il s'agit de proposer à des assistantes maternelles de se regrouper et d'exercer leur métier en dehors de leur domicile et ainsi de rompre l'isolement qui leur est souvent pénible. En outre, les enfants seront ainsi accueillis dans des locaux adaptés garantissant leur sécurité et leur santé. Le 8^e arrondissement sera ainsi l'un des premiers à bénéficier de ce type d'équipements à Paris.

Un appel à projets auprès des assistantes maternelles a été lancé et l'équipement devrait ouvrir prochainement.

Des observations ?

Mme LECUYER : Je me réjouis de ce projet puisque il est vrai qu'à Paris nous avons un vrai problème avec les assistantes maternelles. De manière générale, c'est un problème en France : la disparition progressive du métier d'assistante maternelle. À Paris, c'est un vrai sujet puisque le principe de l'assistante maternelle, c'est qu'elle accueille chez elle. Avec les problématiques du logement à Paris, les assistantes maternelles sont peu nombreuses. On ne réussit pas à en trouver qui puissent accueillir chez elles. C'est vrai que c'est une formule intéressante qui allie à la fois le côté accueil individuel et l'accueil en petits groupes. C'est donc une belle initiative.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait.

M. LEBEL : Est-ce que ces assistantes maternelles trouveront des enfants à garder selon la procédure normale à la Mairie d'arrondissement de la même manière que les demandes de crèche ou est-ce que ces personnes trouveront par leurs propres moyens des enfants à garder dans le local ?

Mme d'HAUTESERRE : Comme vous le savez, l'arrondissement manque de crèches et les familles s'adressent, avant tout, à la Mairie pour qu'on les dirige. À la Mairie du 8^e, les agents du RIF les dirigeront, quand les dossiers sont urgents et que l'on ne peut pas attribuer de suite une place en crèche, vers cette structure.

M. LEBEL : Donc, c'est le bureau de la Mairie qui dirigera les enfants vers les assistantes maternelles.

Mme d'HAUTESERRE : Non, qui dirigeront les parents...

M. LEBEL : Les parents, bien sûr. Donc, ce sont des enfants du 8^e ?

Mme d'HAUTESERRE : Oui.

Mme DESBONNETS : Je voudrais comprendre. Je n'y connais rien, comme vous le savez. Il y a 223 m² pour 16 enfants uniquement, c'est ça ? Je lis : les surfaces disponibles de 223 m² à hauteur de 1 000 € par mois de loyer ; cela fait quand même beaucoup d'argent. C'est juste pour 16 enfants ?

M. PACHECO : Pas 1 000 €, 10 000 €.

Mme DESBONNETS : Non, 1 000 € par mois.

M. PACHECO : Oui d'accord mais la valeur locative est de 10 000 €.

Mme DESBONNETS : 223 m². C'est le ratio qui... C'est toujours comme ça ? Il n'y a que 16 enfants ? On ne peut pas en avoir plus pour 223 m² ? Je pose la question par rapport à une crèche. Dans une crèche normale, combien y a-t-il d'enfants pour combien de mètres carrés ? La question est pourquoi ne pas mettre une crèche normale ?

Mme d'HAUTESERRE : Ce sont les normes de sécurité qui nous sont imposées. Nous sommes obligés en tant qu'élus de l'accepter. Vous pensez bien que ce n'est pas l'association qui a, elle-même, décidé qu'il y aurait tant d'enfants ou comment les gérer. La Ville propose la structure avec le suivi de son service PMI, c'est très encadré.

Mme DESBONNETS : Je trouve que pour 16 enfants, ça coûte très cher à la société. C'est quand même une question à se poser.

Mme d'HAUTESERRE : Dans les crèches privées, c'est beaucoup plus cher.

Mme DESBONNETS : Je ne sais pas.

Mme d'HAUTESERRE : Les services dans les crèches privées coûtent excessivement cher.

Mme DESBONNETS : Combien ça coûte à la société ?

Mme d'HAUTESERRE : M. PACHECO.

M. PACHECO : Je suis d'accord avec les Maisons d'assistantes maternelles. Il n'y a aucun problème. C'est très bien. En plus, nous profitons d'un local qui est abandonné, c'est très bien. Il y a tout de même une valeur locative de 10 000 € par mois. La question est de savoir s'il est pertinent d'installer cette maison ici et pas ailleurs parce que l'offre est déjà importante sur le secteur pour la garde d'enfants dans des locaux qui coûtent moins cher. L'association va peut-être payer 1 000 € de loyer mais la valeur locative est de 10 000 €. On a intérêt à louer à 10 000 € par mois et accorder des locaux plus grands ailleurs. Cela fait tout de même une subvention de 90 000 € par an à une association sur laquelle je n'ai strictement aucune information. J'y vois d'ailleurs un nouveau problème.

Mme d'HAUTESERRE : Le principe retenu avec la Ville est d'affecter un lieu qui existe pour en faire un lieu d'accueil pour les enfants. Comme vous le savez, c'est un périmètre qui est très sollicité ; il y a une école à proximité. Les parents sollicitent souvent la proximité pour pouvoir déposer le bébé et le petit garçon ou la petite fille qui fréquente l'école à côté. La Ville a donc privilégié cette proximité et a accepté de faire avec mon accord cette MAM à cet endroit. Comme vous le savez certainement, le foncier n'est pas évident à trouver dans notre arrondissement. Il faut trouver des lieux d'accueil, des

promoteurs qui acceptent d'intégrer une crèche dans leurs projets car par principe c'est un équipement bruyant.

M. PACHECO : Je comprends mais je ne suis pas sûr que l'offre... Il y a sûrement d'autres quartiers du 8^e.

Mme d'HAUTESERRE : Si vous trouvez un autre local disponible dans un quartier du 8^e qui accepte...

[Brouhaha]

M. PACHECO : C'est important de faire attention à l'argent public.

Mme BARLIS : J'avais des questions par rapport à la fin de la PMI. Vous avez répondu à certaines d'entre elles. Effectivement, vu les chiffres de fréquentation, il n'était pas raisonnable de laisser une PMI ouverte. Vous avez indiqué vers quelle PMI les parents qui avaient l'habitude de venir vont être dirigés. En revanche, j'ai une question par rapport aux personnes qui ont leur agrément d'assistante maternelle. Cet agrément est instruit et validé par la PMI. Que vont faire les assistantes maternelles du 8^e ? Vers quelle PMI vont-elles se tourner pour le suivi de leur agrément ? Est-ce que vous le savez ?

Mme d'HAUTESERRE : Non. Elles s'adressent directement à leur propre hiérarchie.

Mme BARLIS : Il n'y a pas de hiérarchie pour les assistantes maternelles. C'est le médecin de la PMI qui valide l'agrément de la PMI. Il y a des PMI environnantes que vous nous avez citées mais j'espère qu'il y en aura une qui prendra en charge les demandes potentielles des assistantes maternelles de l'arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : Pour l'instant, nous n'avons pas ce genre de demande. Au mois de juillet, les services de la PMI ont fermé le centre. La délibération présente nous est proposée pour cette rentrée. Je n'ai pas de contacts directs avec ces assistantes. La Ville est venue me voir il y a deux jours pour nous présenter le choix de cette association.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention.

A LA MAJORITE (9 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif

Suffrages exprimés POUR le projet : 9 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, Mme Corine BARLIS)

Suffrage exprimé CONTRE le projet : 1 (M. Marc PACHECO)

ABSTENTIONS 2 : (Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

2018 DLH 234 - Renouvellement de garanties d'emprunts accordées par la Ville à divers prêts à contracter par la société ELOGIE - SIEMP (70.800.557 euros)

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Par diverses délibérations adoptées par le Conseil municipal et listées en annexe, des garanties de la Ville de Paris avaient été octroyées par la société Elogie-Siemp pour la souscription de prêts de type PLA-I, PLUS, PLS, Eco-prêt et PAM concernant des opérations d'acquisition-réhabilitation, d'acquisition-amélioration, de création de logements sociaux ou encore de programmes de rénovation Plan Climat Energie.

Conformément à ces délibérations, ceux-ci devaient être souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans un délai de deux ans. Ces contrats n'ayant pu être souscrits dans les délais impartis, la société Elogie-Siemp sollicite le maintien de la garantie de la Ville de Paris pour divers prêts qu'elle prévoit de souscrire dans le cadre du financement de ces programmes de logements sociaux.

Il vous est ainsi proposé d'approuver le renouvellement de ces garanties, d'un montant global cumulé de 70 800 557 euros et dont la liste figure en annexe.

Il nous est proposé donc de renouveler la garantie de la Ville de Paris aux prêts PLA-I, PLUS, PLS, Eco-prêt et PAM à contracter par la société Elogie-Siemp auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 70 800 557 euros.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Des observations ?

M. LEBEL : Je n'ai rien contre la Siemp, ni les garanties d'emprunts accordées par la Ville pour construire des logements mais traditionnellement, je vote contre les délibérations présentées par M. BROSSAT, adjoint au Maire communiste chargé du logement à la Mairie de Paris.

Mme d'HAUTESERRE : Des observations ?

Mme BARLIS : Vous êtes contre le logement social, c'est ça ?

M. LEBEL : Non, je suis contre M. BROSSAT.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix. Qui est pour la délibération ? Qui est contre ? Abstention ?

A LA MAJORITE (8 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet : 8 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Catherine LECUYER, Mme Corine BARLIS)

Suffrage exprimé CONTRE le projet : 1 (M. François LEBEL)

ABSTENTIONS 3 : (M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

2018 DLH 238 - Mobilisation d'une partie des droits de réservation de logements sociaux en faveur de projets de logements accompagnés pour des personnes en situation de handicap

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Il est proposé de déployer à Paris une politique dite de « logement accompagné » visant à permettre à des personnes en situation de handicap de vivre – moyennant un soutien adapté – dans un logement « ordinaire », plutôt que dans un établissement spécialisé classique ou dans leur famille lorsque ces solutions ne correspondent à leur choix.

Le logement accompagné est défini comme toute solution d'hébergement d'une personne en situation de handicap alternative à l'hébergement en établissement classique, qu'elle soit transitoire ou pérenne, autour de laquelle une solution d'accompagnement a été mise en place.

La Ville de Paris s'engage aujourd'hui à mobiliser ses droits de réservation jusqu'à 70 logements relevant de son contingent d'ici à 2021 afin de les mettre à disposition des opérateurs retenus pour une durée déterminée.

Les logements seront principalement mobilisés sur le contingent de la Maire de Paris chez les bailleurs suivants : Paris Habitat, RIVP, Elogie-Siemp. Néanmoins les mairies d'arrondissement peuvent également participer à l'effort en mobilisant leur propre contingent et il demeure possible de mobiliser des droits sur le contingent d'autres bailleurs.

Une convention et l'appel à candidatures permettront de fixer avec précisions les engagements en matière de mise à disposition de logements et leurs modalités (intermédiation locative, durée...), les publics bénéficiaires, les engagements de chaque acteur, le financement et le suivi.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Des observations sur cette délibération ? Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

Mme d'HAUTESERRE : François, tu as voté ?

M. LEBEL : Non.

Mme d'HAUTESERRE : Tu es contre ou abstention ?

M. LEBEL : NPPV.

A L'UNANIMITE (10 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet : 10 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTION 1 : (M. Marc PACHECO)

M. François LEBEL ne prend pas part au vote

2018 DU 138 - Cession d'une emprise de voirie communale 54 avenue Montaigne

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : La SCI 54 avenue Montaigne, propriétaire de l'immeuble implanté à l'adresse, a obtenu, en juin 2017, une autorisation d'urbanisme en vue de réhabiliter ledit immeuble, à usage de bureau et commerce. Cette autorisation prévoit notamment la réalisation par le pétitionnaire au droit dudit immeuble et en façade sur l'avenue d'un jardinet clôturé sur l'emprise de voirie communale.

Cette réalisation s'inscrit dans le contexte de la politique municipale de requalification des jardins sur l'avenue, en continuité de la volonté manifestée dès le milieu du XIX^e siècle par décret du 11 septembre 1860. Cette politique a trouvé sa traduction notamment lors de la révision du PLU de 2006, par l'inscription d'une servitude Espace Libre à Végétaliser (ELV) sur la totalité du linéaire du trottoir de l'avenue, afin de préserver ou améliorer la qualité du paysage urbain.

C'est dans ce cadre que la SCI 54 avenue Montaigne a manifesté le souhait de devenir propriétaire de l'emprise de voirie d'une surface d'environ 44 m² sur laquelle elle aménagera ledit jardinet.

Préalablement à la cession de l'emprise de voirie communale, il nous est demandé de prononcer son déclassement au vu du constat de désaffectation établi par la Direction de la Voirie et des Déplacements en date du 30 juillet 2018 et considérant que cette emprise présente un redan, étant située entre des parcelles ayant fait l'objet d'une vente similaire. En effet, l'avenue Montaigne a fait l'objet de nombreuses cessions semblables au cas présent, au droit des bâtiments, des côtés impairs et pairs.

La valeur vénale de l'emprise de voirie communale est estimée à 90 000 € pour une surface de 43 m², étant précisé que la totalité des travaux de dévoiement des réseaux publics enterrés sous ladite emprise seront pris financièrement en charge par l'acquéreur.

Le coût de ces dévoiements (estimés à 20 000 € environ) est en sus du prix de cession à verser à la Ville.

M. LEBEL : 200 000.

Mme d'HAUTESERRE : 20 000, c'est ce qui est écrit...

Plusieurs élus : 200 000.

Mme d'HAUTESERRE : C'est donc estimé à 200 000 € environ, en sus du prix de cession à verser à la Ville.

Lors de la séance du 23 mai 2018, le Conseil du Patrimoine a donné un avis favorable à la cession de l'emprise de voirie communale, après déclassement, au profit de la SCI 54 avenue Montaigne au prix de 170 000 €. L'acte de cession stipulera également l'institution d'une servitude non aedificandi, l'acquéreur prenant en charge la totalité des coûts de déséquipement et d'aménagement liés au projet.

La SCI 54 avenue Montaigne a donné son accord pour l'acquisition de l'emprise de voirie communale d'une superficie d'environ 44 m² située au droit de l'immeuble de commerces et bureaux, 54 avenue Montaigne, au prix de 170 000 € et à l'ensemble des conditions précisées par le Conseil du Patrimoine.

En conclusion, il nous est demandé de bien vouloir :

- prononcer le déclassement de l'emprise concernée ;
- d'autoriser la Maire de Paris à signer l'acte de vente (dont le projet est annexé à la présente délibération) de cette emprise au profit de la SCI 54 avenue Montaigne, aux conditions agréées par le Conseil du Patrimoine lors de sa séance précitée et après avoir engagé la procédure de purge du droit de priorité des riverains en application de l'article L.112-8 du Code de la Voirie routière.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Monsieur le Maire.

M. LABEL : C'est pour moi une grande satisfaction – au moins une pendant ce Conseil d'arrondissement –...

Mme d'HAUTESERRE : Tu t'es battu pendant très longtemps là-dessus.

M. LABEL : Oui, je me suis battu...

Mme d'HAUTESERRE : Je sais.

M. LABEL : ... pour la révision du PLU, pour faire en sorte que ces jardinets soient tous inscrits comme des espaces libres à végétaliser. Je vois que petit à petit...

Mme d'HAUTESERRE : On y arrive.

M. LABEL : ... Très petit à petit, on y arrive. Je ne doute pas que le décret du 11 septembre 1860 voit en 2060 la concrétisation de ce que j'avais essayé de faire en 2006.

Mme d'HAUTESERRE : Visionnaire, en plus.

M. PACHECO : Vous avez des précisions sur les dimensions de l'emprise ?

Mme d'HAUTESERRE : 44 m². C'est un petit jardinet.

M. LABEL : Il s'agit de recréer un jardinet à la place du trottoir.

M. PACHECO : Il fait 20 mètres ? C'est sur tout le trottoir ?

Mme d'HAUTESERRE : Les trottoirs avenue Montaigne comportent des jardinets clôturés. La Ville souhaite que les commerces respectent ces jardinets.

Je mets aux voix cette délibération.

M. PACHECO : Combien de fois l'opération a-t-elle été faite sur l'avenue Montaigne ? On dit dans la délibération que ça a été fait souvent.

M. LABEL : Ça a été fait devant le restaurant qui est en face du Théâtre des Champs-Élysées.

Mme d'HAUTESERRE : Le Bar des théâtres.

M. LABEL : Le Bar des théâtres. Ça a été fait à la boutique Gucci à l'angle de la rue Bayard et de l'avenue Montaigne et ça a été fait dans un troisième endroit que j'ai oublié. Ce sera la quatrième fois

que l'on recrée un jardinet. Je signale d'ailleurs que ces jardinets qui, depuis 1861 étaient petit à petit mangés, existaient également ailleurs c'est-à-dire pratiquement sur toutes les avenues donnant sur le rond-point des Champs-Élysées ; avenue Franklin-Roosevelt, il en reste un peu et avenue Matignon où il en reste encore moins. Je ne suis pas allé jusque-là dans ma demande de révision du PLU mais je pense que, de toute façon, ce serait un gain pour la Ville de Paris et son attrait touristique.

Mme d'HAUTESERRE : Merci pour ces précisions. Je mets aux voix. Qui est pour ?

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

2018 DAC 769 - Convention financière pour une subvention d'investissement demandée au Ministère de la Culture pour la rénovation du Théâtre du Rond-Point sis 2 bis avenue Franklin Roosevelt (8^e)

Rapporteur : M. Vincent BALADI

Mme d'HAUTESERRE : DAC 769. C'est Vincent BALADI qui sera rapporteur maintenant.

M. BALADI : Merci Madame le Maire. On reste toujours dans le même quartier. Il s'agit d'une convention financière pour une subvention d'investissement demandée au Ministère de la Culture pour la rénovation du Théâtre du Rond-Point. Pour une fois, ce n'est pas pour sa programmation ou pour ses activités théâtrales. En l'occurrence, c'est pour ses bâtiments. Je rappelle que le bâtiment est tout de même assez historique. On a la rotonde d'Hittorff qui a été créée en 1839 puis le panorama des Champs-Élysées, revu par l'architecte de l'époque, devenu la Rotonde du panorama et enfin le Palais de glace puis le Théâtre du Rond-Point.

En l'occurrence, il s'agit d'une demande de subvention de l'État de 300 000 € sur un budget total de 923 000 € de rénovation (ce qui représente 32 % du budget total). Nous demandons cela à la Direction générale de la Création artistique du ministère de la Culture.

Pour vous détailler rapidement les travaux : il s'agit d'une reprise totale des plafonds de la grande salle Renaud-Barrault ; une remise en conformité des installations électriques existantes ; la rénovation du réseau d'évacuation des eaux du bac à graisse de la cuisine et divers travaux d'accessibilité dont la modernisation de deux ascenseurs.

Vous connaissez notre position par rapport au Théâtre du Rond-Point, mais comme il s'agit là du bâtiment à proprement parler et donc des murs, j'appellerai à voter pour.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il des observations ?

M. LEBEL : Oui.

Mme d'HAUTESERRE : Monsieur LEBEL.

M. LEBEL : Je peux dire que M. RIBES a coûté des dizaines – pour ne pas dire des centaines – de millions à la Ville et à l'État depuis qu'il règne sur ce théâtre.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait.

M. TILLOY : J'ai une observation aussi. Il y a une différence de montant par rapport aux 4 000 € que nous avons vus tout à l'heure. Ce sont des projets absolument différents.

M. LEBEL : On n'avait rien vu.

[Brouhaha]

Mme BURLIS : On ne va pas comparer un théâtre national avec le Théâtre de Guignol. Restons sérieux tout de même.

Mme d'HAUTESERRE : Ça y est ? Les uns et les autres ont pu s'exprimer. Tout se passe bien. Je mets donc aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

M. LEBEL : Je m'abstiens pour le principe.

A L'UNANIMITE (9 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet : 9 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO Mme Corine BURLIS)

ABSTENTIONS 3 : (M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

2018 DAE 26 - Subvention de 4 900 euros à l'association le Carré de la Madeleine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Merci. Il s'agit d'une subvention de 4 900 € pour les illuminations de fin d'année 2017, notamment celles de Noël, pour le Carré de la Madeleine qui représente les rues Castellane, Greffulhe, de l'Arcade et des Mathurins. Nous proposons cette année 4 900 €. Je vous rappelle que l'année dernière, c'était 5 000 €. Le budget est stable, en légère baisse de 2 %. Cela représente 30 % du budget global. Il s'agit d'une toute petite association qui essaye de faire vivre le quartier notamment avec ces illuminations mais aussi avec une fête des voisins, en rassemblant les commerçants. J'appellerai donc à voter pour.

Mme DESBONNETS : Je suis pour. En revanche, ce serait peut-être bien de leur dire qu'ils peuvent nous prévenir quand ils font leurs événements.

Mme BURLIS : J'allais le dire. Si le premier adjoint chargé du commerce peut rappeler que tous les élus existent et qui ils sont et qu'on apprécierait d'aller voir sur place ce que finance notre subvention, ce serait apprécié. C'est valable pour la délibération suivante concernant le Comité Montaigne.

M. BALADI : Je transmettrai à la présidente de l'association.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il d'autres observations ? Je mets aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

2018 DAE 101 - Subvention de 5.900 euros au Comité Montaigne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : De même, il s'agit d'une subvention pour les illuminations de fêtes de fin d'année pour le Comité Montaigne, à hauteur de 5 900 € pour illuminer 90 arbres des grilles de l'avenue Montaigne. Il demande une subvention de 5 900 € ce qui représente 4 % des recettes. C'est vrai que les reins de l'association du Comité Montaigne sont beaucoup plus solides que ceux des autres associations. C'est ce qu'il nous demandait et c'est parfaitement stable par rapport à l'année dernière où il y avait déjà une subvention de 5 900 €.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Des observations ?

M. LEBEL : J'ai connu, il n'y a pas si longtemps, des subventions de 40 000 €. On voit que les finances de la Ville...

Mme d'HAUTESERRE : La subvention 2012 : 7 000 €.

M. LEBEL : Je parle d'il y a longtemps.

Mme d'HAUTESERRE : Il y a longtemps, il y avait de l'argent dans les caisses.

M. LEBEL : C'est ça. Ce doit être ça.

M. BALADI : En 2013, c'était 6 700 €.

Mme BALADI : Je ne pense pas que le Comité de l'avenue Montaigne soit le plus à plaindre pour trouver des financements.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

2018 DAE 223 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens. Signature des conventions afférentes aux indemnités. Montant : 43 196 euros

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Il s'agit de l'attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens sur un montant global de 43 196 €. Concrètement, il s'agit de compenser leur manque à gagner pendant les travaux de rénovation et de modernisation de leur kiosque. Vous avez vu que certains dans le 8^e ont été rénovés. Je sais que ça a fait débat. Nous-mêmes, nous n'étions pas forcément pour notamment le dessin architectural des kiosques.

M. LEBEL : C'est le moins que l'on puisse dire.

M. BALADI : C'est vrai qu'à l'intérieur, il y a du pour et du contre, mais cela laisse un peu plus de place pour le kiosquier, notamment pour leur qualité de vie, et aussi et surtout pour les clients et usagers. Maintenant, il y a certains problèmes qui nous ont été remontés à Madame le Maire et moi-même concernant notamment la fermeture et les rideaux de fer qui n'étaient pas très adéquats. Il s'agit là de compenser le manque à gagner de cette rénovation qui s'impose. Ça a été voté en Conseil de Paris sur 360 kiosques. Dans le 8^e, nous sommes concrètement concernés par le dossier d'indemnisation déposé par M. DAKROUB Michel qui a le kiosque au niveau du 69, avenue Franklin-Roosevelt. Il demande un dédommagement de 1 686 € qui correspond à son chiffre d'affaires de l'année dernière, comme précisé dans la délibération.

Mme d'HAUTESERRE : Des observations ? Je mets aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

2018 DAE 235 - Salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs Elysées - Convention avec la société OREXPO

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Merci. Il s'agit du Salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs-Élysées - Convention avec la société OREXPO. Celle-ci sollicite, comme les années précédentes, l'autorisation de la Ville afin d'organiser sa manifestation sur l'avenue des Champs-Élysées.

Dans le cadre de l'application de l'ordonnance du 19 avril 2017, on peut noter qu'un appel à manifestation d'intérêt a été publié sur le site paris.fr le 4 juin 2018. C'est une nouveauté par rapport aux autres années. La limite de remise des dossiers était fixée au 26 juin 2018 à 12 heures. Aucun dépôt de candidature n'a été enregistré mis à part celui de la société OREXPO.

L'occupation du domaine public est consentie pour une durée de 22 jours du mercredi 10 octobre au mercredi 31 octobre. Cela inclut bien sûr le montage et le démontage. C'est réparti avec le salon Art Elysées - Art & design (pavillons A et B), le Salon d'automne (pavillons A et B) ; salon Art Elysées - Art & design (pavillon C) entre la période du 10 au 22 octobre ; sachant que la durée varie en fonction des salons : pour le premier du 18 au 22 octobre ; pour le deuxième, l'installation aura lieu le 23, et il aura lieu du 24 au 28 et, pour le dernier, du 18 au 22 octobre.

Mme d'HAUTESERRE : Des observations sur cette délibération ?

M. BALADI : Il y a une redevance de 327 402,65 €. Pour être très précis, sur la page 8 de cette délibération, il y a un léger écart de centimes mais c'est bien 65, si on fait le total.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Contre ?

M. LEBEL : J'ai toujours voté contre.

Mme d'HAUTESERRE : On sait. Abstention ?

A LA MAJORITE (7 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif

Suffrages exprimés POUR le projet : 7 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Corine BARLIS)

Suffrage exprimé CONTRE le projet : 1 (M. François LEBEL)

ABSTENTIONS 3 : (Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

2018 DVD 62 - Développement du service de véhicules partagés à Paris. Fixation des tarifs de redevance pour les emplacements dédiés. Avenants prolongeant les CODP avec ZIPCAR, COMMUNAUTO et UBEEQO

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Merci. Il s'agit du développement du service de véhicules partagés (dit SVP) à Paris - Fixation des tarifs de redevance pour les emplacements dédiés - Une prolongation des conventions d'occupation du domaine public notamment pour ZIPCAR, COMMUNAUTO et UBEEQO. Comme vous le savez, la Mairie de Paris a souhaité arrêter le service Autolib en date du 1^{er} juillet 2018. C'était un service qui était mis en place depuis 2011 avec des véhicules électriques rechargeables. On nous propose le déploiement d'une solution de partage en double. Les SVP existent déjà dans certains lieux de Paris. En l'occurrence, pour compenser le fiasco d'Autolib, on nous propose de renforcer cet auto partage avec des véhicules, si on regarde bien les annexes, qui ne sont pas forcément électriques mais hybrides qui ne disposent pas forcément d'une recharge sur l'espace public.

On nous demande tout d'abord de prolonger le contrat signé en 2015 qui arrivait à échéance en 2018. Une nouvelle fois, on peut dire que la Mairie de Paris, malheureusement, ne suit pas toujours bien les dossiers. Nous l'avons vu tout à l'heure avec les crédits. Nous sommes d'abord obligés de proroger les conventions déjà faites avec ZIPCAR, COMMUNAUTO et UBEEQO avant de relancer un appel d'offres, un appel à projets. On se rappelle aussi qu'il y avait certains candidats, un an après le début de la mandature, en 2015, qui avaient renoncé à ces stations. En l'occurrence, on nous parle d'occupation du domaine public pour 5 000 ou 6 000 € en fonction des stations.

Dans le 8^e, nous sommes concernés par une nouvelle station au 71, rue de Courcelles et par les deux stations existantes au 14, avenue de Messine et au 40 rue François-Ier.

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Mme BARLIS.

Mme BARLIS : Par rapport à ce que rappelait notre collègue : cette délibération n'est pas une réponse directe à la fin d'Autolib. Il y a un lien indéniable puisque, c'est vrai, cela nécessite d'accélérer un certain nombre de choses mais les services de voitures partagées existaient déjà avant. Il y avait déjà plusieurs entreprises qui travaillaient sur le marché parisien. Le but de la Ville de Paris a toujours été de les aider à se développer encore plus. C'est vrai qu'avec l'arrêt d'Autolib, cela donne l'envie et le besoin de le développer encore plus. Mais, ce n'est pas uniquement la fin d'Autolib qui nécessite cela puisque, comme vous nous le rappeliez, ça existe depuis 2015. En revanche, la souplesse par rapport à Autolib, c'est que nous sommes dans une logique différente. Avec cette convention d'occupation du domaine public, il n'y a pas la nécessité d'avoir des appels d'offres, etc. Du coup, c'est quelque chose de beaucoup plus souple qui va permettre de répondre aux nouveaux besoins de transport individuel des Parisiens sans pour autant qu'ils aient leur propre voiture puisque nous savons que de moins en moins de Parisiens l'utilisent régulièrement.

M. LEBEL : Évidemment puisqu'on les empêche de l'utiliser et de la garer.

Mme DESBONNETS : Exactement. M. BALADI, je n'ai pas suivi : quelle est la consigne de vote ?

M. BALADI : Je regrette, en tout cas, qu'Autolib ait été un fiasco. Je voterai pour cette délibération. Maintenant, je vous avouerais, très concrètement, que c'est un service qui est très peu utilisé aujourd'hui par les Parisiens, notamment les habitants du 8^e. C'est très dommage. Il devrait y avoir dans ces réponses d'appel d'offres plus de véhicules électriques puisque comme je vous l'ai dit, ce sont plus des véhicules hybrides ou essence qui par défaut émettent plus de CO2.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

M. LEBEL : NPPV, car c'est le type même de la délibération qui ne sert absolument à rien. Nous n'avons aucun moyen d'intervenir sur le pourquoi du comment de cette délibération. On nous donne donc cela comme ça. C'est sans aucun intérêt pour nous. C'est strictement du domaine de la Mairie de Paris et du Maire de Paris et cela ne concerne en rien le 8^e arrondissement. Je ne prends donc pas part au vote puisque cela ne sert à rien.

A LA MAJORITE (7 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet : 7 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 2 (Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

ABSTENTION 1 : (Mme Catherine LECUYER)

M. François LEBEL ne prend pas part au vote

2018 DAC 230 - Subventions de 150.000 euros et conventions avec huit établissements cinématographiques (dont le Balzac pour le 8^e)

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

Mme d'HAUTESERRE : Nous changeons de rapporteur. C'est maintenant M. Grégoire GAUGER.

M. GAUGER : Merci Madame le Maire. C'est une subvention que nous connaissons bien. Elle soutient les établissements cinématographiques particuliers de la Ville de Paris. Il y a une enveloppe de 150 000 €. Pour le 8^e arrondissement, cela concerne le Balzac que nous avons toujours soutenu à l'unanimité autour de cette table.

M. LEBEL : Il n'y a plus le Lincoln ?

Mme d'HAUTESERRE : Le Lincoln n'existe plus.

M. GAUGER : Le propriétaire du Balzac a changé. Sa subvention serait de 25 000 €. Vous avez le détail de la convention avec notamment ce à quoi ils seraient affectés. Je tiens juste à souligner que nous avons toujours eu des relations privilégiées avec cet établissement qui, lui, n'hésite pas à ouvrir ses portes aux écoles du 8^e, en faisant des tarifs privilégiés pour nos écoliers. C'est un cinéma apprécié par les habitants qui projette des films grand public et aussi d'auteurs qui sont importants à la diversité culturelle de notre arrondissement. J'appellerai donc à voter pour.

Mme d'HAUTESERRE : Des observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ?

A L'UNANIMITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

2018 DJS 30 - Subventions de 127.600 euros et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (3^e ; 5^e ; 8^e ; 10^e ; 11^e ; 12^e ; 14^e ; 16^e ; 17^e ; 18^e ; 19^e)

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : J'espère que vous aurez également l'unanimité sur cette demande de subvention qui est pour les OMS de Paris et notamment l'Office du mouvement sportif du 8^e arrondissement. Je tiens, comme chaque année, à dire que c'est un combat pour maintenir cette subvention. Cette année, la Ville de Paris nous avait proposé de la diviser par deux c'est-à-dire de la passer de 10 000 à 5 000. Nous sommes montés au créneau – Madame le Maire, son directeur de cabinet et moi-même – avec des arguments concrets, notamment que nous perdions, en raison d'un changement législatif, la subvention parlementaire qui était tout de même la deuxième source de financement de l'OMS. Nous étions surpris par cette division par deux sachant que, suite au rapport de l'inspection générale de la Ville de Paris, l'OMS 8 était classé parmi les trois meilleurs de Paris. Je remercie d'ailleurs les sponsors de l'OMS du 8^e notamment le Crédit mutuel qui est fidèle et qui est représenté ce soir dans la salle.

L'OMS 8^e a participé à toutes les demandes de la Ville de Paris en termes de dynamique sur les J.O. Paris 2024. L'OMS du 8^e, contrairement à d'autres, est tenu par des bénévoles qui ont une diversité de profils très intéressants : vous avez des sportifs amateurs et professionnels, des instituteurs, des fonctionnaires, des cadres.... C'est une bonne diversité qui reflète bien notre arrondissement. Si nous ne nous étions pas battus pour cette subvention, de manière irrémédiable, plusieurs ateliers risquaient

de disparaître notamment l'atelier de lutte contre les violences sexuelles qui permet à des femmes violées ou battues de se reconstruire ou le programme escrime à l'école. Il faut savoir que l'escrime est un sport encore assez haut de gamme, qui coûte cher (entre 500 et 600 € dans les clubs parisiens). Il nous semble important que ce sport soit accessible à toutes les écoles publiques du 8^e qui le souhaitent.

Par ailleurs, nous avons une énorme adhésion des associations sportives à l'OMS 8. Nous avons 34 associations ce qui représente 90 % des associations sportives du 8^e. Je pense que cet OMS a réussi à faire l'unanimité dans le milieu sportif.

Dernière chose : des grilles nouvelles sont « pondues » par la Ville de Paris chaque année qui n'ont pas les mêmes critères que les années précédentes. En prenant les nouveaux critères, on touchait entre 8 000 et 13 000 €. C'est pour cela qu'il est complètement injuste de rabaisser cette subvention à 5 000 € ; un des arguments de la Mairie de Paris étant que cet OMS est bien géré et qu'il peut se le permettre. Je ne sais pas parce que l'OMS est ambitieux. La Mairie de Paris nous soutient et j'espère qu'elle continuera à nous soutenir avec une subvention qui est à la hauteur des ambitions de l'OMS. Si on passe en deçà des 10 000 €, beaucoup de programmes devront être supprimés. Il devrait y avoir des arbitrages et je pense que les premiers à en souffrir seront les habitants et les enfants du 8^e. Je suis donc très heureux que ce combat ait été « successful » et je vous appelle à voter pour.

M. LEBEL : In french in the text.

M. GAUGER : Victorieux.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix.

Mme BARLIS : Attendez.

Mme d'HAUTESERRE : Des observations ?

Mme BARLIS : J'ai une remarque. Je me réjouis que l'adjoint au sport ait été entendu par la Ville. Comme quoi, quand on se bat, que l'on fait son travail et qu'on défend les dossiers, on est entendu ; tant mieux.

M. GAUGER : Je vous remercie.

Mme BARLIS : Je vais faire un peu la même remarque que celle que j'ai faite tout à l'heure à M. BALADI sur les illuminations : si nous pouvions être invités en tant qu'élus aux trophées des sports, où nous sommes régulièrement zappés chaque année, ce serait – je pense – apprécié par l'ensemble des élus.

M. GAUGER : C'est naturel.

Mme BARLIS : Je pense qu'autour de la table, nous soutenons tous l'OMS et nous aimerions nous réjouir avec eux lors de la remise des trophées. Nous ne sommes jamais invités.

Mme d'HAUTESERRE : M. BALADI.

M. BALADI : J'ajouterai juste qu'il est dommage que M. PACHECO ne soit pas là pour écouter cette délibération ; lui qui est si enclin à noter la présence et l'absence des autres élus n'est pas présent en ce moment.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ?

A L'UNANIMITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

2018 DU 195 - Signature d'un protocole d'accord relatif aux abords du Grand Palais

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Il s'agit d'un protocole d'accord relatif aux abords du Grand Palais. Tout le monde connaît l'histoire du Grand Palais et son projet de rénovation ambitieux qui va durer de 2020 à 2024. Il doit être terminé, nous l'espérons, pour les Jeux Olympiques puisqu'il accueillera notamment l'escrime ; ce sport symbolique du 8^e arrondissement. C'est un projet très ambitieux payé en grande partie par l'État, par un emprunt du Grand Palais lui-même, une petite participation du Palais de la découverte et surtout une très belle et très grande opération de mécénat ; la plus grande qu'ait jamais connue un monument français. Je parle sous le contrôle de Madame le Maire qui suit de très près ce dossier. Nous avons le groupe de mode Chanel qui apporte une contribution conséquente. Ça, c'est le projet.

Pendant la fermeture, vous le savez, un palais éphémère sera installé sur le Champ de Mars dans le 7^e arrondissement pour pouvoir continuer à accueillir les grands événements qui dynamisent Paris (la FIAC, le Saut Hermès...). C'est une bonne chose que nous ayons un palais éphémère ; concernant le lieu, c'est un autre débat.

Cette délibération est relativement technique. Il s'agit des abords du Grand Palais. Il faut savoir qu'ils appartiennent à la Ville de Paris. Il est proposé d'en rétrocéder, d'en vendre une partie pour 4,6 millions avec des obligations en échange comme le respect de l'accès au public aux heures d'ouverture – il ne faudrait pas que ce soit privatisé toute la journée – et une autre partie qui serait sous convention puisque la Mairie veut tout de même garder la mainmise dessus notamment avenue Winston-Churchill, Cours-La Reine, etc. Ce sera une convention d'occupation sur 25 ans avec une redevance annuelle qui n'est pas négligeable (125 437 €). C'est d'importance pour ce projet. Celui-ci est technique. Vous avez les plans à la fin. Je pense que nous ne pouvons que voter pour car cela permettra de dynamiser et d'avoir un nouveau Palais en 2024.

Mme d'HAUTESERRE : Des observations ? Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? François ? Allez.

Mme LECUYER : il y a un vrai sujet qui est le palais éphémère.

M. GAUGER : Ce n'est pas dans l'objet de cette délibération.

Mme LECUYER : Ce sera un sujet au Conseil de Paris. C'est quand même à signaler.

Mme d'HAUTESERRE : Je demande que nous statuions sur cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

M. LEBEL : Il s'agit quand même d'une préemption par l'État de surfaces municipales.

Mme d'HAUTESERRE : Il faut bien, à un moment ou un autre, que les choses se fassent.

M. LEBEL : Ce n'est pas la première fois. C'est assez systématique et on le voyait venir depuis de nombreuses années. L'État veut mettre la main totalement sur cette partie du domaine public et municipal. Il est en train de réussir.

A L'UNANIMITE (8 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet : 8 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Catherine LECUYER, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTIONS 3 : (M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

2018 DAE 69 - Budget Participatif - Subventions de 369.500 euros et conventions pour le soutien de dix-huit initiatives en faveur du réemploi et de l'économie circulaire.

Rapporteur : M. André TILLOY

Mme d'HAUTESERRE : Nous allons passer la parole à André TILLOY qui va défendre pour la première fois une délibération : la DAE 69. André, à toi.

M. TILLOY : C'est une subvention qui est demandée pour des associations de recyclage dans le cadre de l'économie circulaire. Pour ceux qui ne le savent pas encore, l'économie circulaire consiste à réemployer des objets, du matériel qui ont déjà eu une première utilisation. L'enjeu est de distribuer une somme de 369 500 € qui se répartissent en 195 000 € de fonctionnement et 174 500 € d'investissement entre 18 associations. Cela s'inscrit dans un plan plus large : l'ambition d'avoir une association dans chaque arrondissement ; donc 20 associations.

Les subventions sont de quatre types :

- pour 7 projets, il s'agit d'ouvertures d'associations de recyclage ;
- les quatre suivantes consistent à changer d'échelle pour des associations déjà installées dans ce domaine voulant s'accroître ;
- deux associations font de l'accompagnement pour ces associations ;
- les cinq dernières font de la sensibilisation et de la mobilisation du public sur cette question du recyclage et de l'économie circulaire.

Certains projets d'investissement ont été votés au budget participatif 2017. Là, c'est pour le budget 2018.

Pourquoi cela est soumis à notre délibération ce soir ? Parce que parmi toutes ces initiatives, une d'entre elles sert le 8^e arrondissement, il s'agit de l'association Repair café. Son originalité est de non

pas seulement, de collecter des objets mais d'accueillir leurs propriétaires et de les sensibiliser au recyclage.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Des observations ? Merci, André.

M. TILLOY : J'ajouterai une petite chose : il y a une petite coquille dans le dossier à savoir que dans les conventions qui sont soumises à signature, c'est toujours le même budget qui est mis à la fin. Nous l'avons fait remarquer aux Directions concernées (la DAE et la DDCT) qui en ont convenu. Elles vont faire un amendement technique en Conseil de Paris. Cela ne reviendra donc pas devant nous. Le vote que nous ferons aujourd'hui sera valable.

Mme LECUYER : J'ai toujours un regret : là, on a 18 associations ou, en tout cas, 18 initiatives que nous votons d'un bloc. Il faudrait avoir le temps et l'énergie d'aller creuser pour voir ce que sont ces associations. On a tout de même des associations qui sont sous perfusion de subventions publiques. Résultat : c'est du clientélisme.

M. LEBEL : Des amis de la Mairie de Paris.

M. TILLOY : La critique que tu fais dépasse le dossier.

Mme LECUYER : Je fais tout de même la remarque parce que, du coup, on vote tout d'un bloc.

M. LEBEL : Effectivement, le recyclage de chaussettes usagées est tout de même tout à fait intéressant.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

A LA MAJORITE (7 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet : 7 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 3 (M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

ABSTENTION 1 : (Mme Catherine LECUYER)

2018 DLH 103 - Subvention de 74 168 € et garantie d'emprunt (299 429€) par la Ville visant la création, 17 bis rue d'Amsterdam (8^e), de 4 logements PLA-I au sein d'une pension de famille par ICF Habitat la Sablière

Rapporteur : M. André TILLOY

Mme d'HAUTESERRE : DLH 103, André.

M. TILLOY : La DLH 103 concerne une subvention et une garantie d'emprunt pour quatre logements de type T1 et T1' qui s'inscrivent dans un projet immobilier déjà existant : une pension de famille qui se trouve au 17 de la rue d'Amsterdam. Elle est collée contre la Gare Saint-Lazare. Le projet consiste à faire une surélévation et ainsi gagner 74 m² qui se répartissent en trois appartements T1 et un T1' de 18 m² pour les uns et 21 m² pour l'autre. Le budget total de cette opération est de 555 000 €. Il nous est demandé aujourd'hui de valider, d'une part, une subvention DLH de 74 168 € et d'autre part de garantir un prêt fait à la Caisse des dépôts et consignations de 299 429 €.

Pour information, deux de ces quatre logements reviendront à la Mairie de Paris et deux à la Préfecture. Je vous invite également à regarder la dernière page du dossier où il y a le calendrier de ce programme : dépôt du permis de construire en juillet – je suppose que cela a été fait – pour une fin de travaux en juin 2020.

Je vous invite à voter pour. Le programme global avait déjà été admis. Il s'agit seulement de l'étendre. Ce sont donc des logements pour des prêts locatifs aidés d'intégration pour les personnes les plus en difficulté.

Mme d'HAUTESERRE : Mme BARLIS.

Mme BARLIS : Je suis toujours favorable aux pensions de famille parce que je pense que ce sont des structures indispensables pour la réinsertion des personnes car on ne peut pas, malheureusement, sortir quelqu'un de la rue comme ça même en lui donnant un logement social. Le fait de vivre à la rue, même un laps de temps assez restreint, est très destructeur et il faut des sas de réinsertion avant qu'une personne puisse intégrer un logement de manière autonome. Ces pensions de famille sont vraiment l'idéal pour que, petit à petit, la personne retrouve des habitudes quotidiennes qui la rendent ensuite apte à pouvoir vivre dans un logement classique. Je voterai pour cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE : Mme DESBONNETS.

Mme DESBONNETS : Bien sûr, nous sommes tous favorable, je pense, autour de cette table. Je regrette tout de même que la Mairie du 8^e n'ait pas une attribution.

Mme BARLIS : Si, deux pour la Ville.

Mme DESBONNETS : Un pour la Ville...

Mme BARLIS : Un et un. C'est toujours 50-50.

Mme d'HAUTESERRE : Il y a l'État (les préfetures, les ministères) et ensuite la Ville nous rétrocède 50 %. Quand la Ville en a deux, j'en ai un ; quand la Ville en a cinq, j'essaie d'en avoir trois. Ça se passe comme cela. Nous ne pouvons pas changer les règles qui sont instaurées depuis longtemps.

Mme DESBONNETS : Il faut qu'on se batte pour ça. Nous sommes tout de même l'opposition par rapport à ce qui se passe aujourd'hui. Je pense qu'il faut marteler et se battre pour que ce soit les mairies d'arrondissement qui...

Mme d'HAUTESERRE : Un certain nombre de maires, dont François LEBEL assis ici, ont essayé de se battre...

Mme DESBONNETS : Bien sûr. Vous savez, ce sont des années de combat et on ne vous entend pas beaucoup au Conseil de Paris le revendiquer.

Mme d'HAUTESERRE : Oui, il y a eu un certain nombre de Conseillers de Paris qui ont essayé et malheureusement, certains sont décédés. Au Conseil de Paris, si vous n'avez pas la majorité pour voter les délibérations, les vœux, ils sont rejetés. Donc, vous avez beau hurler, écrire, revendiquer, à partir du moment où vous êtes dans l'opposition, il y a peu de chances que ça passe. Si c'est juste pour faire de la communication...

Mme DESBONNETS : Non, ce n'est pas une histoire de communication, Madame le Maire.

Mme d'HAUTESERRE : Je fais partie d'un groupe d'opposition très actif. Mme Florence BERTHOUT, Présidente du groupe, n'arrête pas d'intervenir en séance mais ce n'est pas pour cela que nos vœux ou amendements passent parce que nous sommes en minorité et dans l'opposition. C'est aussi simple que cela. Que ce soit au Parlement, c'est-à-dire à l'Assemblée nationale, au Sénat, ou au Conseil de Paris, quand on n'a pas la majorité pour voter..., maintenant on peut toujours continuer à débattre...

Mme DESBONNETS : Ça ne sert à rien de voter en fait.

Mme d'HAUTESERRE : Vous ne saviez pas que les Conseils d'arrondissement ...

[Brouhaha]

M. TILLOY : Pour revenir à la délibération en question, juste en images. Ça, c'est le projet actuel. Il s'agit de rajouter un étage.

Mme d'HAUTESERRE : On vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

A LA MAJORITE (7 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet : 7 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 2 (Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

ABSTENTIONS 2 : (Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL)

Mme d'HAUTESERRE : Il y a quatre projets de délibération du Département qui ne nécessitent pas de vote.

M. LEBEL : Donc, ce n'est pas une délibération.

Mme d'HAUTESERRE : On me les présente comme cela.

M. LEBEL : C'est une communication.

Mme d'HAUTESERRE : C'est pas une information des délibérations du Département qui concernent le 8^e arrondissement.

[Brouhaha]

M. LEBEL : Ça ne sert à rien. Déjà que les délibérations avec vote ne servent à rien alors un projet de délibération sans vote, c'est deux fois rien.

5° / Question de Mme BARLIS

Mme d'HAUTESERRE : Nous abordons la question de Madame BARLIS.

Mme BARLIS : Je souhaiterais, Madame la Maire, que vous puissiez nous faire un point sur le projet de réaménagement de la rue de Ponthieu puisque c'est un sujet que nous avons abordé à maintes et maintes reprises tant en conseil de quartier qu'en Conseil d'arrondissement. Les services de la Voirie étaient venus en conseil de quartier Saint-Philippe du Roule présenter leur projet. Celui-ci avait suscité de vives réactions de l'assemblée tant de la partie conseil de quartier que de l'association « Ponthieu d'abord » qui ne retrouvaient pas dans les propositions des services de la Ville le projet qu'ils avaient déposé pour le budget participatif et qui avait été voté par les habitants du 8^e.

Je sais qu'un nouveau projet a été présenté au mois de juillet par les services de la Ville qui apparemment a fait débat entre le conseil de quartier et l'association, qui ne retrouvaient encore une fois pas le projet voté par les habitants du 8^e dans le cadre du budget participatif. Ils souhaitaient avoir une réunion sur place rue de Ponthieu avec les services de la Voirie pour pouvoir mieux comprendre et réagir. Ce rendez-vous n'a jamais pu avoir lieu. Je voudrais savoir pourquoi et où en est ce projet.

Mme d'HAUTESERRE : La rue de Ponthieu est un sujet qui nous préoccupe tous, la Mairie du 8^e, la Préfecture de Police, le Commissariat, le Procureur de la République (qui s'était déplacé pour une réunion avec les autorités) et bien entendu en premier lieu les riverains de ce quartier.

Le projet du budget participatif 2016 « pacification des abords des Champs-Élysées et sécurisation de la rue de Ponthieu » a été, effectivement, voté pour un montant de 300 000 €.

Les services de la Voirie de la Ville de Paris ont présenté en novembre 2017 au conseil de quartier Saint-Philippe du Roule un projet de création d'une zone de rencontre (zone à 20 km) entre la rue La Boétie et la rue du Colisée, avec une inversion du sens de la rue, proposée par l'ancienne commissaire de Police, Madame Muriel SOBRY.

Lors de cette concertation, les riverains et les commerçants ont exprimé leurs craintes sur les reports de circulation. Je rappelle que cette hypothèse d'inverser le sens de la circulation dans ce périmètre a aussi été proposée par les services de Police lors de la commission du plan de circulation, le 8 mars dernier.

À ma demande, des échanges ont eu lieu entre les services de la Voirie et la Préfecture de Police. Il a été suggéré :

- de maintenir le projet d'inversion uniquement sur le tronçon entre la rue La Boétie et la rue du Colisée,
- de faire un test, c'est-à-dire poser des panneaux et s'assurer de la giration des véhicules de livraison dans ce quartier dense en commerces, restaurants et hôtels pour pouvoir évaluer la situation avant de décider de faire des travaux définitifs.

Des comptages ont été réalisés dans ce secteur très commerçant et les débits horaires dans la rue de Ponthieu montrent qu'il s'agit plutôt d'une voie de desserte locale selon la Préfecture de Police.

Les débits actuels devraient être absorbables par les autres rues du secteur des Champs-Élysées.

Les reports se feraient principalement sur l'avenue des Champs-Élysées, la rue du Colisée et la rue La Boétie.

Cette proposition d'inversion empêcherait les automobilistes noctambules de remonter la rue de Ponthieu sur toute sa longueur et donc d'éviter les rodéos nocturnes qui ont tendance à se calmer, du fait de la présence des forces de l'ordre dans ce périmètre dense en établissements de nuit.

J'ai reçu, début septembre, le nouveau commissaire général de Police, M. Frédéric CHEYRE, qui m'a assuré de sa détermination à rétablir la tranquillité publique dans ce quartier.

M. LEBEL : Bonne chance.

Mme d'HAUTESERRE : Le 7 juin 2018, j'ai reçu les représentantes de l'association « Ponthieu d'abord », à leur demande, en présence de Monsieur COLALONGO, responsable de la subdivision PROJET de la section territoriale de voirie Nord-Ouest.

Étaient présentes à la réunion : Mme Hélène PARMENTIER, présidente de « Ponthieu d'abord » ; Mme Sophie MECHADIER, « Ponthieu d'abord » et également membre du CCQ Saint-Philippe du Roule ; Mme Diana MALDJIAN, « Ponthieu d'abord » et également membre du CCQ Saint-Philippe du Roule circulation.

Elles souhaitent m'exposer, en présence des services de la Voirie, leurs observations et leurs interrogations.

Monsieur PERRONNO, chef de la section territoriale de la voirie Nord-Ouest, nous a fait part de vos échanges. D'ailleurs, il vous a fait un point sur le dossier en cours.

La Voirie poursuit ses études de faisabilité qui seront présentées, bien sûr, à l'association « Ponthieu d'abord » ainsi qu'aux référents du conseil de quartier Saint-Philippe du Roule, et elle prévoit une réunion publique avant les vacances de la Toussaint.

Voilà ce que je peux vous apporter comme éléments.

Mme BURLIS : Je vais vous répondre. Effectivement, à la demande à la fois du conseil de quartier et de l'association « Ponthieu d'abord », j'ai contacté les services de la Voirie en leur demandant un rendez-vous sur place avec les personnes concernées qui s'étaient battues pour ce projet. On m'a dit que ce rendez-vous était possible mais bizarrement après il ne l'était plus. J'aimerais comprendre pourquoi ce rendez-vous n'a pas pu avoir lieu à partir du moment où il y a un conseil de quartier, une

association ; j'ai bien fait attention que ce soit officiel, qu'on le saisisse avec les deux instances, ce qui a été le cas. Tout le monde était d'accord pour faire ce rendez-vous et bizarrement il a été impossible de l'obtenir. Donc, je ne comprends pas.

C'est tout de même un projet qui a été demandé par les citoyens. Ça a été voté par le budget participatif. Ce sont tout de même les habitants du 8^e qui ont souhaité soutenir ce projet et aujourd'hui nous avons l'impression que ce projet avance tout seul sans que l'on prenne en compte les besoins et les attentes des gens. Je n'ai pas vu le projet. Je ne sais pas s'il est bien ou pas. La seule chose que je constate en tant qu'élue c'est que si on s'obstine à faire les choses sans associer les gens qui sont à l'initiative de la demande, on va forcément se retrouver dans une situation de blocage. Maintenant, vous m'annoncez une réunion publique avant la Toussaint. Je ne sais pas si les principaux concernés sont au courant mais ce serait bien qu'ils puissent revoir les services avant cette réunion publique.

Mme d'HAUTESERRE : Vous avez tout à fait raison, Madame, mais nous ne gérons pas l'agenda des services. Vous venez de m'apprendre que vous aviez organisé une réunion dont je n'avais pas été informée. Ce sont donc bien les services qui donnent suite en fonction de l'avancement des dossiers. En tant que Maire, je n'ai pas été informée de vos échanges concernant cette possibilité d'organiser une réunion avant les vacances.

Mme BARLIS : C'est bien dommage parce que dans votre entourage, on était forcément informé.

Mme d'HAUTESERRE : Dans mon entourage ! Ça veut dire qui ?

Mme BARLIS : Je n'en dirai pas plus, Madame la Maire.

Mme d'HAUTESERRE : Mon directeur de cabinet m'aurait menti ?

M. SIMBAULT interpellé : On n'a pas dit que c'était moi !

Mme BARLIS : Je n'ai rien dit. J'ai parlé de l'entourage au sens large. En tout cas, je n'ai pas la réponse. Est-ce que oui ou non vous vous engagez à contacter les services de la Ville pour que nous obtenions gain de cause sur ce rendez-vous in situ le plus rapidement possible ? Ma question est claire.

Mme d'HAUTESERRE : Je viens d'apprendre que vous aviez sollicité les services...

Mme BARLIS : Oui ou non ?

Mme d'HAUTESERRE : Bien sûr. Est-ce que vous me voyiez vous répondre non ? Je vais dès demain matin appeler pour savoir ce qu'il s'est passé et pourquoi cette réunion aurait été reportée. Je vais demander que l'on m'apporte des éléments et la raison pour laquelle ils n'ont pas accepté de vous recevoir...

Mme BARLIS : Je ne veux même pas y être. Ils ont juste demandé à voir les services de la Ville. Moi, ça me va bien.

M. BALADI : Vous parlez beaucoup de concertation mais vous avez l'air, en tout cas, très directive. Mme BARLIS, on croirait que c'est vous la Maire du 8^e. En tout cas, je peux vous dire qu'il y avait des inexactitudes et des raccourcis dans ce que vous avez dit.

Mme BARLIS : En tant que premier adjoint, vous devriez le savoir.

Mme d'HAUTESERRE : S'il vous plaît.

M. BALADI : Je voulais simplement dire que nous sommes en contact très régulier – et encore plus aujourd'hui – que ce soit André TILLOY, Madame le Maire, moi-même et Grégoire GAUGER avec les associations et notamment « Ponthieu d'abord » et aussi des membres du conseil de quartier. Il y a des contacts réguliers qui ont été pris. On ne peut pas dire qu'il n'y a aucune concertation. Je ne peux pas vous laisser dire ça. C'est faux.

Mme BARLIS : Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit qu'il y avait une demande légitime de voir les services sur place et que cette demande légitime leur est refusée. Je ne comprends pas pourquoi.

Mme d'HAUTESERRE : Il faut poser la question aux fonctionnaires de la Ville. Sont-ils en mesure d'aller rencontrer une association ? Je n'en sais rien, c'est une question.

Mme BARLIS : Le référent du conseil de quartier prend note que dès demain matin vous vous en occupez.

Mme d'HAUTESERRE : Bien sûr, si les services étaient encore ouverts, j'aurais appelé maintenant.

Mme BARLIS : Demain matin, ça suffira.

Informations diverses

Mme d'HAUTESERRE : Communication des prochains rendez-vous :

- Lundi 17 à septembre à 18 h 30 : salle des expositions, vernissage de l'exposition « Traits d'Union » ;
- Mercredi 19 septembre de 18 h 30 à 20 heures : salle des conférences, réunion publique « Eole puits FRIEDLAND » ;
- Jeudi 20 septembre à 18 heures : conférence « Rouget de l'Isle et la Marseillaise », salle des conférences ;
- Mardi 25 septembre à 18 heures : conférence « Sarah Bernhardt », salle des conférences ;
- Mardi 2 octobre à 18 heures : conférence « Joséphin Péladan », salle des conférences ;
- Mercredi 3 octobre à 18 h 30 : salle des Expositions, vernissage de l'exposition « SARRAZIN » ;

- Jeudi 4 octobre à 18 heures : salle des Conférences, conférence «L'éducation des Napolitaines» ;
- Mercredi 17 octobre à 17 heures : salle des Expositions, vernissage de l'exposition de Michel de France, comte de Paris, et Hermine de Clermont-Tonnerre ;
- Jeudi 18 octobre à 18 heures : salle des conférences, conférence «Sophie de Habsbourg» ;
- Jeudi 25 octobre à 18 heures : Salle des Conférences, conférence Cail « Le Général Koutousov» ;

Je rappelle que nous avons des urnes pour le vote du budget participatif qui a démarré le 7 et qui se terminera le 23 septembre.

Lors des journées du Patrimoine des 15 et 16 septembre, la Mairie du 8^e sera ouverte de 14 heures à 18 heures.

Je vous remercie de votre présence et de votre écoute. Le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra le mardi 30 octobre à 19 heures. C'est malheureusement en pleine période de vacances mais ce n'est pas nous qui proposons les dates. Bonne soirée. La séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 21h10.



Jeanne d'HAUTESERRE